

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
59, Avenue de la Grande-Armée

Directeur : FÉLIX LAINÉ

ANCIEN
CYCLE & AUTOMOBILE INDUSTRIELS

L'OFFICIEL

de l'Automobile

du Cycle

de la Motocyclette

Organe Officiel de l'Industrie et du Commerce
de l'Automobile, du Cycle et de la Motocyclette.



*Directement
du producteur
à la clientèle*

OUVERTURE D'UN DÉPÔT - MAGASIN

Les Ets H. GRENIER, toujours soucieux de rendre service à leurs clients, viennent, pour les satisfaire mieux encore, d'ouvrir un Dépôt-Magasin : 22, rue Marius-Aufan, à Levallois-Perret (Seine). Des stocks considérables de tous les types de segments, pour tous moteurs, et en toutes cotes "réparation" y sont constitués. Dirigé par un spécialiste, il vous assurera :

- * Livraison immédiate, à lettre lue.
- * Meilleurs prix, par diminution des frais commerciaux.
- * Conseils techniques autorisés.

SEGMENTS ETANCHES H. GRENIER
22, RUE MARIUS-AUFAN
LEVALLOIS-PERRET (SEINE)
(Métro Vallier). Tél. Péreire 35-76 (lignes groupées)

SOUSCRIVEZ DÈS MAINTENANT A L'AUTOCATALOGUE

59, Avenue de la Grande-Armée, PARIS (XVI^e)

Honoré d'une Souscription annuelle des Ministères de la Guerre, des Finances, du Commerce, des Travaux publics, du Conseil municipal de Paris et de la Préfecture de Police.

ÉDITION 1938 RELIÉE

Prix de faveur avant parution jusqu'au 31 janvier 1938

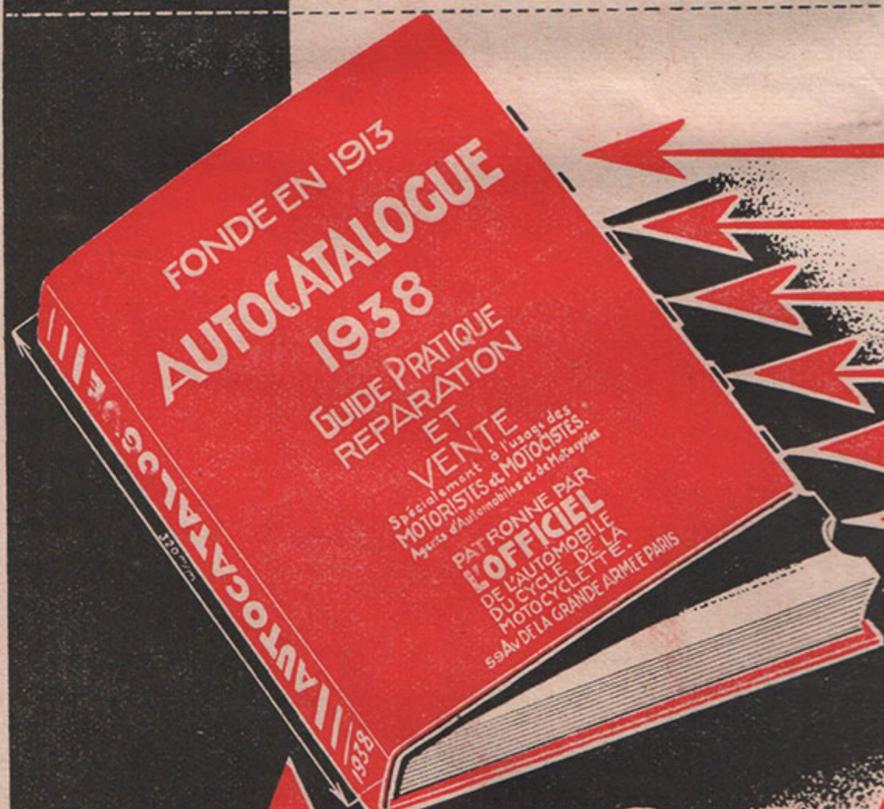
Pris à nos Bureaux, **35 francs** au lieu de **40 francs**

FRAIS D'EXPÉDITION RECOMMANDÉE, EN SUS 4 fr. 40

POUR BÉNÉFICIER DE CE PRIX

DE FAVEUR

REPLIR LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION PAGE 15



SOMMAIRE

- Documentation technique. — Renseignements d'atelier. — Réparations. — Usures et Tolérances.
- Documentation fiscale, administrative et routière. — Règlements divers illustrés.
- Liste de Maisons Recommandées. — Liste générale des Fabricants par professions.
- Caractéristiques des voitures de tourisme depuis 1927 et adresses des constructeurs.
- Caractéristiques et cotes de réglage des motocyclettes depuis 1927, adresses des constructeurs.
- Caractéristiques des véhicules industriels, des tracteurs, gazogènes, moteurs Diesel.
- Feuilles de réparations et de réglage des différents modèles. — Schémas.

L'AUTOCATALOGUE

OUVRAGE SYNDICAL

PATRONNÉ PAR L'OFFICIEL de l'Automobile, du Cycle, de la Motocyclette

59 Av. de la Grande Armée: Paris (XVI^e)
LES IMPRIMERIES LAINÉ-TANTET, CHARTRES (E&L)

PRIX
40 f

Directeur-Rédacteur en chef

FÉLIX LAINÉ

Directeur Technique

ALEXIS TANTETTéléphone : **KLÉBER 86-15**
(3 lignes groupées)**ABONNEMENTS :****Corporatif : 20 fr. par an.****Professions connexes : 30 fr.**

(donnant droit aux numéros spéciaux).

Étranger : 30 fr. (port en sus).

L'OFFICIEL

de l'Automobile**du Cycle****de la Motocyclette**

SOMMAIRE

AUTOMOBILE		DANS LES GROUPEMENTS : Syndicat Général des Motoristes, Motocistes et Vélocistes.....		TRANSPORTS ET POIDS LOURDS	
Contrats et marchés, par Félix Lainé.....	1	ASSURANCES : La Block-Police.....	17	Toute la réglementation des transports.....	25
UN PEU DE TOUT.....	2	MOTOCYCLETTE		Un nouveau car à gazogène.....	25
LA VIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE :		BICYCLETTE		[ARTISANAT]	
L'éclairage électrique des cycles.....	3	Les fabrications Monet et Goyon 1938.....	19	Locations professionnelles.....	26
Caoutchouc régénéré, caoutchouc synthétique.	3	La boîte de vitesses d'Eyston.....	19	X ^e Concours national des meilleurs artisans de France.....	26
Notre commerce extérieur pour 10 mois de 1937	4	CARBURANTS ET LUBRIFIANTS		T. S. F.	
La grève des usines Goodrich.....	4	Le vissage des pédales.....	21	Cours pratique de dépannage des récepteurs de T. S. F.....	27
QUESTIONS PROFESSIONNELLES :		Des rétroviseurs pour les bicyclettes.....	21	CARNET CORPORATIF :	27
La hausse des prix.....	5	Pour les cyclistes franchissant les frontières...	23	BLOC-NOTES.....	27
Un contrat collectif pour la réparation des machines agricoles.....	5	CARBURANTS ET LUBRIFIANTS		PETITES ANNONCES : Fonds de commerce.....	30
ENTRE NOUS : Allocations familiales.....	7	Contre la hausse éventuelle de l'essence.....	23	Voitures d'occasion.....	31
A TRAVERS LE COMMERCE.....	7				
LÉGISLATION : Semaine de 40 heures.....	9				

Lire les Rubriques : AUTOMOBILE, MOTOCYCLETTE, BICYCLETTE, ARTISANAT, CARBURANTS, TRANSPORTS

CONTRATS ET MARCHÉS

Ce sont les contrats qu'il faut assainir.

Par Félix LAINÉ.

Les meilleurs rapports, les plus solides, les plus durables, naissent toujours de la franchise.

Voilà pourquoi les Constructeurs eux-mêmes ont tout intérêt à ne pas respirer l'encens de quelques inféodés, mais à connaître les vraies revendications de la Corporation.

Assez de diversion ! L'Assainissement du marché ne doit pas servir à distraire l'opinion corporative de la question essentielle qui est : LA REVISION DES CONTRATS ET MARCHÉS.

Certes, le respect des prix est indispensable à l'avenir de la Corporation, mais il ne doit pas être conçu comme une chose à part. La meilleure manière de l'assurer, c'est de commencer par établir l'égalité entre les parties contractantes, et par empêcher tel Constructeur de donner l'exemple du gâchage des prix au cours de ses ventes directes, ou encore d'y contraindre le Motoriste, Agent d'automobiles, en lui imposant un nombre de voitures impossible à écouler.

Pourquoi dissimuler qu'un malaise grandissant s'empare, non seulement des Agents et Sous-Agents dont les intérêts vitaux sont sans cesse sacrifiés, mais encore des Concessionnaires les plus importants, trop clairvoyants pour ne pas voir que pour eux la roche Tarpéienne est souvent bien près du Capitole ?

Combien de Membres de la Corporation ont-ils été pré-

cipités du haut de leurs espoirs alors qu'ils croyaient que leurs liens étroits avec le Constructeur les mettaient, eux, à l'abri de tout aléa !

Aussi bien recevons-nous de toutes parts, et principalement de ceux qui hier encore se complaisaient dans le *statu quo*, des lettres d'encouragement pour la campagne que nous menons en toute indépendance, en toute équité, afin que naisse ou plutôt que renaisse entre Constructeurs et Agents la confiance cordiale qui, seule, peut être la base d'une large prospérité commune.

La brutale rupture des relations commerciales au bout de l'année fixée pour durée de la concession, malgré des années de collaboration et tout un patrimoine investi dans une installation coûteuse pour l'exploitation d'une Marque déterminée, est une chose trop injuste pour que les relations entre Constructeurs et Agents ne soient point, dans un proche avenir, radicalement modifiées sur ce point comme sur tant d'autres.

Si nous poussons un cri d'alarme en présence d'une certaine politique qui consiste soit à fonder des succursales au détriment du commerce libre, soit même, de manière moins voyante, à succursaliser à demi des Concessionnaires, c'est que nous estimons que pareille évolution ne peut être, en définitive, que néfaste au développement de l'Automobile.

N'est-ce pas M. André Citroën lui-même, dont le nom reste grand malgré certaines erreurs, qui reconnaissait expressément, dans une conférence aux Arts et Métiers, qu'il fallait à tout prix préserver, dans l'intérêt général, les Agents d'automobiles en tant que centres de diffusion de l'idée automobile, et en tant que postes techniques de réparation et de ravitaillement sur route ?

Là comme ailleurs, il serait profondément déplorable de voir la *classe moyenne*, celle qui est placée entre la Production et les Salariés, disparaître, ou se trouver tellement diminuée que cela reviendrait au même.

Mais qui donc pourrait empêcher Constructeurs et Agents, dont les intérêts réels sont si solidaires, de s'entendre librement ? Instituer un statut équitable de la distribution des voitures, préserver à la fois les intérêts légitimes de la Production et l'autonomie d'une Corporation dont l'initiative et l'énergie sont *les meilleurs atouts dans la conquête de nouvelles couches d'acheteurs*.

Le salut est là, non ailleurs.

Assainir, soit ; mais d'abord ces mares stagnantes que sont, en leur forme actuelle, les Contrats et Marchés ?

F. L.

UN PEU DE TOUT

Un succès de l'industrie française.

Nous apprenons que la 500^e aléseuse portative Déragne a été récemment livrée : elle fut acquise par un gouvernement étranger qui la destine à l'une de ses écoles professionnelles.

Ces aléseuses à outil unique en « Widia » de MM. Déragne frères, grands spécialistes de l'outillage mécanique de précision, sont d'ailleurs maintenant *universellement appréciées*.

De telles créations font honneur à la construction française, car non seulement elles se sont imposées au delà de nos frontières, mais encore sont ainsi choisies à titre de modèles-types par l'Enseignement technique à l'étranger.

Nos compliments aux distingués ingénieurs-constructeurs de Villeurbanne pour cette nouvelle consécration de la valeur de leur production.

Le 40^e anniversaire du Diesel.

Il y a 40 ans que le premier moteur Diesel sortit des usines M. A. N. à Augsburg (Allemagne).

Pour commémorer cet événement, une plaque a été posée sur un des bâtiments de ces usines.

Une voiture nationale.

Le Ministère japonais du Commerce et de l'Industrie vient de fixer les caractéristiques de la voiture idéale pour le Japon, en tenant compte de la largeur des routes et de la stature moyenne des Japonais.

L'Auto et l'Expo 37.

L'Administration des Douanes vient de faire savoir que 10.065 automobilistes étrangers ont profité des carnets de bons d'essence à prix réduits créés à l'occasion de l'Exposition.

Ce nombre est peu élevé si on le compare au total, 787.574, des cartes de légitimation qui ont été délivrées.

253 de moyenne pendant 24 heures.

Les coureurs américains Jenkins et Stopp, avec une voiture américaine construite spécialement pour ces tentatives, ont porté à 6.073 kilomètres le record du monde des 24 heures sur piste.

La bicyclette à l'école professionnelle.

Dans un arrêté du ministre de l'Éducation nationale concernant le programme général applicable dans les ateliers-écoles professionnels nous avons relevé au chapitre *Sciences et manipulations* :

« Études raisonnées d'appareils usuels tels que : thermomètre, baromètre, appareils photographiques, etc.) *bicyclette, pompe à bicyclette...* »

Comme on le voit le vélo n'est pas oublié dans ces cours, et nous ne saurions que nous en louer.

Résultat de l'emprunt.

M. G. Bonnet, ministre des Finances, a communiqué à la presse le résultat du dernier emprunt : 4.200 millions ont été souscrits.

Circulation nocturne... des piétons.

Le piéton — exposait le *Bulletin de l'U. N. A. T* — ne doit pas se transformer en « homme invisible ».

« Il doit donc se décider à accrocher à son vêtement un verre réfléchissant (à l'exemple de beaucoup de fervents du camping à pied), soit à coiffer un chapeau ou une casquette de couleur claire, soit encore à s'entourer le cou ou le bras d'un mouchoir blanc. »

L'arbitrage obligatoire.

L'arbitrage obligatoire en cas de conflits du travail devait donner lieu à des mesures nouvelles, mais le temps ayant manqué à nos législateurs le régime actuel a été *reconduit* jusqu'au 28 février 1938.

Vente au déballage.

Un nouveau projet de loi sur la « vente au déballage » déposé par M. René Richard, député, en décembre 1937, a été envoyé à la Commission du Commerce et de l'Industrie.

Une excellente initiative américaine.

Jusqu'à ce jour les Américains qui garaient leurs voitures dans les « Parkes » devaient laisser leur éclairage en action. Il n'en sera plus ainsi désormais grâce à la nouvelle ordonnance de la municipalité de New-York. Cette ordonnance prescrit que les voitures pourront être parquées tous feux éteints, à la condition d'être munies de réflecteurs.

Un pays... sans autos!

Ce sont les îles Bermudes, là-bas dans l'Atlantique.

La circulation automobile y est complètement interdite. Qu'attend-on pour y déporter tous les autophobes ?

La soie et les pneus.

Les fabricants américains de pneumatiques se livrent actuellement à de sérieux essais de la soie artificielle pour remplacer le coton.

Il semble bien que ces essais soient très concluants.

Le Diesel au Japon.

Le ministre des Transports japonais vient de prescrire l'emploi des moteurs Diesel pour l'équipement des autobus.

La signalisation des passages à niveau allemands.

Les chemins de fer du Reich viennent d'adopter un dispositif intéressant pour la signalisation des passages à niveau non gardés.

Il s'agit d'un panneau carré garni de lampes blanches et rouges à lumière clignotante.

Lorsque le passage est libre : le carré est au blanc, et dès qu'un train est signalé il passe au rouge et le clignotement des lampes se trouve accentué.

En Suisse.

Les dernières statistiques helvétiques révèlent la proportion de 1 véhicule par 35 habitants.

LA VIE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE DES CYCLES

Le « Roto-Phare » en duralumin.

Depuis quelques années déjà — et le dernier Salon du Cycle fut une éclatante démonstration de cette tendance — la construction cycliste s'oriente de plus en plus vers la légèreté, non seulement pour les machines de sport, mais aussi pour les modèles de cyclotourisme et utilitaires.



Fig. 1. — La dynamo 603 Dural.

Or pour que la bicyclette demeure d'un poids le plus léger possible, la technique moderne se tenant d'ailleurs dans une juste mesure, il importe bien entendu que tous les accessoires soient également conçus et exécutés dans les mêmes conditions de légèreté.

C'est pourquoi, tenant compte dans leurs fabrications de ces directives, les Établissements « Roto-Phare », qui sont une si ancienne maison spécialisée dans l'éclairage des cycles, se sont posés, puis ont résolu de façon heureuse pour les usagers le problème de l'équipement d'éclairage léger.

Cette firme construit donc une dynamo dont le poids s'élève seulement à 275 grammes, d'un rendement supérieur, 6 volts 0,3 ampère et qui n'en est pas moins robuste. Cette dynamo, dénommée 603 Dural, est montée avec deux roulements à billes silencieux, rectifiés, de grande précision.

Pour donner une idée des résultats obtenus dans la pratique par cet appareil, rappelons que ces modèles ont été soumis à la dure épreuve de cyclotourisme de l'année 1937, où ils équipaient la presque totalité des machines : il s'agit du Critérium de l'Auto, Grand Prix Duralumin, qui s'est déroulé au mois d'août à Aix-les-Bains.

Tous les vélos et tandems comportant comme éclairage le « Roto-Phare Dural » ont été classés parmi les vainqueurs, sans aucune pénalisation. Le « Roto-Phare » a ainsi, en tant qu'équipement d'éclairage, obtenu le titre de « détenteur du Critérium de l'Auto Grand Prix Duralumin ».

Ajoutons que l'ensemble de cet équipement comporte, outre la dynamo si légère, un phare en duralumin d'un poids de 70 grammes.

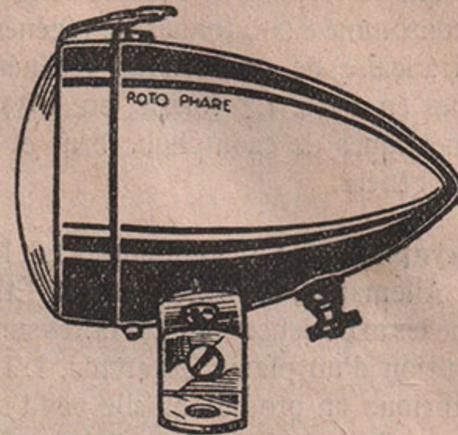


Fig. 2. — Roto-Phare.

Les Vélocistes conseilleront donc utilement à tous les cyclistes — et c'est aujourd'hui le plus grand nombre — tenant à la légèreté, ce dispositif d'éclairage, en outre efficace et sûr et rehaussant l'esthétique de toute bicyclette moderne.

Caoutchouc régénéré. — Caoutchouc synthétique.

La très forte consommation en caoutchouc de nos industries en général et de celles de l'automobile et du cycle en particulier ont déterminé, à raison du prix élevé de cette matière première, bien des pays à mettre en pratique deux procédés principaux : d'une part la régénération du caoutchouc utilisé, mais dont on peut encore tirer parti; d'autre part l'obtention d'une matière similaire au caoutchouc pouvant, dans une certaine mesure, constituer un produit de remplacement.

Comment fut envisagée puis réalisée la première de ces solutions?

Caoutchouc régénéré : « Le caoutchouc, matière première indispensable, exposait le *Bulletin d'Information Économique* en une intéressante étude dont nous retiendrons ce qui suit, est actuellement aux mains de l'Angleterre et de la Hollande, qui le produisent et le revendent au reste du monde. Une telle concentration a provoqué des réactions inévitables qui se sont traduites par la fabrication de caoutchouc régénéré et de caoutchouc synthétique. C'est par l'emploi du caoutchouc régénéré — on le verra plus loin — que les États-Unis ont combattu les effets du premier plan Stevenson. C'est en poursuivant la recherche d'un produit synthétique de remplacement que les États préoccupés de réaliser une économie autarchique espèrent s'affranchir des conditions naturelles résultant du climat.

» Le caoutchouc régénéré est du caoutchouc usé, vulcanisé ou non, auquel on fait subir un traitement qui lui restitue en partie les qualités du produit brut. On obtient ainsi une masse élastique qui peut, soit pure, soit mélangée à de la gomme, remplacer dans une certaine mesure le caoutchouc brut.

» L'emploi du caoutchouc régénéré varie en fonction directe du prix du produit brut. Les États-Unis sont les grands consom-

Ce n'est pas un CONSTAT quelconque qui prouve que plus de 30.000 exemplaires de ce numéro sont expédiés par poste, mais un CONSTAT D'HUISSIER. Il est à la disposition de qui en fera la demande.

mateurs de « reclaimed rubber ». La consommation de régénéré a représenté, dans ce pays, jusqu'à 50 % de la consommation de brut, en 1927. La proportion, depuis cinq ans, oscille entre 21 et 25 %, ce qui correspond à 140.000 long tons en 1936. L'Angleterre a consommé 8.000 tonnes de régénéré en 1936. La consommation française de caoutchouc régénéré est insignifiante : 30 tonnes en 1936. La Russie, en 1933, a consommé 36.000 tonnes métriques de caoutchouc brut et 18.000 tonnes de caoutchouc régénéré.

» **Caoutchouc synthétique** : Le caoutchouc a fait l'objet d'études approfondies en Allemagne, en Russie et aux États-Unis. C'est en Allemagne que les expériences ont été faites sur la plus grande échelle, en exécution d'un plan d'autarchie. L'I. G. Farbenindustrie A. G. fabrique un produit qu'elle vend sous le nom de « buna » et qui provient du butadiène, fabriqué en partant de l'acétylène et transformé en caoutchouc par voie de polymérisation. Ce produit n'a pas la même composition chimique que le caoutchouc et se prête particulièrement bien à certains usages spéciaux, offrant une résistance considérable aux températures élevées ou à l'action des huiles, de l'essence ou de divers dissolvants organiques. Aux États-Unis, les deux produits de substitution employés sont le duprène (obtenu en partant de l'acétylène et du gaz chlorhydrique) et le thiocol (pour lequel on utilise les gaz qui sont en dissolution dans le pétrole brut et qui sont récupérés lors du raffinage). Enfin, en Russie, trois usines fabriquent du caoutchouc synthétique selon divers procédés : la production de caoutchouc synthétique en U. R. S. S. s'est élevée à 25.000 tonnes en 1935 et à 60.000 tonnes en 1936. Une production de 100.000 tonnes est prévue pour 1937. Les pneus d'automobiles fabriqués en U. R. S. S. doivent contenir au moins 25 % de caoutchouc synthétique. L'importance de ces chiffres apparaît si l'on réfléchit que l'U. R. S. S. a importé en 1936 30.000 tonnes longues de caoutchouc naturel. L'Italie, à son tour, est entrée dans cette voie : la Société Pirelli, de Milan, a construit une installation semi-industrielle pour la production de caoutchouc au butadiène, en partant de l'alcool.

» L'inconvénient de tous ces procédés est l'élévation du prix de revient. Le prix du caoutchouc synthétique allemand serait de 5 marks par kilo, soit environ 3 shillings 7 à la livre anglaise. On espérerait pouvoir ramener le prix à 1 shilling 9 ½, mais, même à ce dernier cours, le caoutchouc naturel posséderait un tel avantage qu'il n'aurait rien à craindre de la concurrence. En U. R. S. S., à la fin de 1935, on évaluait à 16.000 roubles le prix de revient d'une tonne de caoutchouc synthétique. »

Notre commerce extérieur pour 10 mois de 1937.

Voici quel a été le résultat des opérations de notre commerce extérieur pour 10 mois de 1937 en ce qui concerne les véhicules, les pièces détachées pour automobiles, les carrosseries et les pneumatiques.

Exportations.

Véhicules automobiles.

(Voitures, camions et châssis) : 21.833 pour une valeur de 422.776.000 francs.

Pièces détachées : 49.492 quintaux pour une valeur de 100.140.000 francs.

Carrosseries : 5.102 quintaux pour une valeur de 9.342.000 fr.

Pneumatiques : 394 quintaux pour une valeur de 13.409.000 fr.

Soit un total de 545.667.000 francs.

Importations.

Véhicules automobiles : 2.412 pour une valeur de 44.446.000 fr.

Pièces détachées : 69.103 quintaux pour une valeur de 83.298.000 francs.

Carrosseries : 19.209 quintaux pour une valeur de 25.344.000 fr.

Pneumatiques : 34.343 quintaux pour une valeur de 32.726.000 francs.

Soit un total de 185.814.000 francs.

L'ensemble de ces opérations présente donc une balance de 359.853.000 de francs en faveur du commerce français.

Pour la période correspondante de l'an dernier, le total des importations s'éleva à 86.161.000 francs et celui des exportations à 525.365.000 francs, soit une différence de 439.204.000 fr. en faveur de notre commerce.

En comparant la balance de l'an dernier avec celle de cette année, on est obligé de constater que celle-ci comporte une diminution de 79.351.000 francs.

La grève aux Usines Goodrich.

Un signe des temps...

Grèves et occupations ont repris en diverses industries — entre autres les usines Goodrich ont été longtemps le théâtre de diverses opérations contre lesquelles s'est élevé — vainement — le Gouvernement.

Dans notre organe, strictement industriel et commercial, et qui n'a cessé et ne cessera de demeurer absolument étranger à toute question d'ordre politique, nous n'entendons certes pas soutenir ni critiquer tel ou tel parti.

Mais il faut bien constater que si des instructions, si des ordres ont été donnés pour que soit maintenu le respect de la propriété, pour que les « occupations » ne soient plus tolérées, ces instructions, ces ordres ne paraissent d'aucune efficacité. La C. G. T. s'y oppose : ici l'on se borne à constater et à déplorer, nous le répétons, que les leviers de commande aux mains de la C. G. T. c'est un danger perpétuel pour le malheureux patient qu'est le public.

TIMBRES POUR RÉPONSE

L'affranchissement de la correspondance est une lourde charge pour le « Syndicat Général » et L'Officiel A. C. M.

Veillez joindre UN FRANC en timbres pour réponse.

Toujours tous renseignements et conseils gratuitement à votre disposition : les timbres seulement à votre charge. MERCI.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

La hausse des prix.

Par suite des décisions du Comité national de surveillance des prix en date du 10 décembre 1937, les fabricants d'huiles de graissage pour automobiles sont autorisés, sous le contrôle des Comités départementaux, à incorporer dans les prix qu'ils pratiquaient antérieurement au 28 juin 1937 l'augmentation suivante due à la hausse des frais de transport :

Huiles pour automobiles, augmentation de 6 francs aux 100 kilogrammes des prix des ventes franco unifiés pour toute la France.

Cette nouvelle hausse s'ajoute à celles précédemment autorisées en ce qui concerne les huiles de graissage pour automobiles.

D'autre part, les fabricants d'huiles et graisses pour automobiles et les fabricants d'huiles et graisses industrielles sont autorisés, sous le contrôle des Comités départementaux, à incorporer dans leurs prix de vente, lorsque les ventes sont faites en emballages perdus, les hausses maxima suivantes :

Marchandises vendues en gros, emballages métalliques, fûts et demi-fûts : 2 fr. 50 aux 100 kilogrammes; marchandises vendues en moyens emballages métalliques de 11 à 69 kilogrammes, ou en fût bois de 170 kilogrammes : 5 fr. 50; marchandises vendues en petits emballages, bidons de 1 litre, 2 litres, boîtes de 1 kilogramme : 10 francs.

Statistiques.

De janvier à juillet 1937, l'Italie n'a exporté que 259 motocyclettes (302 pour la même période de 1936).

Le chiffre des importations, qui n'était que de 5 en 1936, s'est, par contre, élevé à 43.

* *

Les exportations motocyclistes anglaises se sont sérieusement accrues pendant les 10 premiers mois de 1937.

On évalue cette augmentation à 20 %. Pour le seul mois d'octobre, les ventes en Europe correspondent à une augmentation de 32 % sur le mois d'octobre 1936.

Les ventes en octobre 1937.

En octobre 1936, il avait été vendu 14.430 voitures neuves et 28.699 voitures d'occasion.

Pour le mois d'octobre 1937 ces ventes se répartissent de la façon suivante :

Voitures neuves : 11.439.

Voitures d'occasion : 30.075.

Réflexions.

Supprimer les marchandages incorrects, les évaluations abusives des voitures de reprise, se distribuer, entre soi, des certificats et des insignes de « probité commerciale », tout cela est très joli, surtout sur le papier.

C'est à la fois beaucoup et pas assez.

C'est également l'avis d'un Motoriste membre de notre Syndicat Général qui vient de nous signaler un cas particulièrement « malsain ».

Voici l'exposé de ce cas :

Un mois avant le Salon, ce Motoriste reçoit la visite d'un de ses clients qui lui fait part de son intention d'acheter une voiture neuve, d'une valeur de 55.000 francs, sous condition formelle que le constructeur ne sortira aucun autre modèle nouveau au Salon.

Notre Motoriste se renseigne. Devant témoins, des inspecteurs de la marque donnent au client l'assurance la plus formelle que la marque ne sortira aucun modèle nouveau au Salon et que, seules, des modifications de détail seront apportées à ses voitures.

Confiants en cette déclaration émanant de mandataires officiels, le Motoriste et son client traitent l'affaire, et quinze jours avant le Salon la voiture est livrée.

Coup de théâtre ! Le client va au Salon et constate que la marque en question a présenté un nouveau modèle dont le prix est de 10.000 francs inférieur à celui qu'il a versé.

On devine ses réactions vis-à-vis de notre adhérent, qu'il entend rendre responsable de ce qu'il qualifie « un véritable » abus de confiance.

Que prévoient les rénovateurs de notre Commerce dans un cas semblable ?

Nous sommes convaincus que tous les commerçants de l'automobile, sans exception, aimeraient à l'apprendre ?

F. L.

Un contrat collectif pour la réparation des machines agricoles.

Un contrat collectif vient d'être signé par les marchands de machines agricoles de Seine-et-Marne.

Voici les indications prévues par ce contrat pour les salaires des ouvriers :

<i>Manœuvres.</i>		fr.
3 ^e catégorie....	3 75
2 ^e —	4 »
1 ^{re} —	4 25
<i>Ouvriers monteurs-réparateurs et spécialisés.</i>		
4 ^e —	4 25
3 ^e —	4 50
2 ^e —	4 75
1 ^{re} —	5 »
<i>Professionnels.</i>		
3 ^e catégorie..	5 25
2 ^e —	5 75
1 ^{re} —	6 25



LA TOILE ABRASIVE

VORAX

remplace de couteuses
machines
de finissage

Bien des travaux de finissage peuvent être accomplis mieux, plus vite et moins cher par les disques ou bandes de toile abrasive "**VORAX**", les précisions obtenues étant de l'ordre du demi-centième de millimètre.

La toile abrasive "**VORAX**" mérite, pour les travaux spéciaux, la confiance unanime, accordée aux toiles **BULL-DOG**, **FREMY & NAVARRE**, pour les travaux courants.

Par la toile "**VORAX**" la C.E.T.A. a mis l'industrie française sur pied d'égalité avec les techniques américaines les plus poussées.

La toile abrasive "**VORAX**" pour aciers spéciaux, comporte comme abrasif la "**CENTRITE**" corindon artificiel qui est fabriquée au four électrique avec un degré de pureté qui atteint dans certains cas 99,8 %.

Se fait en feuilles, rouleaux, disques, bandes sans fin.

Sans aucun engagement de votre part, soumettez-nous aujourd'hui même vos problèmes d'abrasifs..

C'est aussi la C. E. T. A. qui fabrique, pour métaux tendres, les toiles et papiers CARBO-FULGUR.

c'est un abrasif **CETA**

COMPAGNIE CENTRALE DES ÉMERIS ET TOUS ABRASIFS, 135, B^d SERURIER, PARIS-XIX, TÉL. BOT. 42-80 A 84

6228

L'original du CONSTAT d'HUISSIER justifiant l'expédition par poste de plus de 30.000 exemplaires de ce numéro est à la disposition de qui en fera la demande.

Jeunes gens.

De 14 à 15 ans.. .. .	1 50 à 2 »
De 15 à 16 ans.. .. .	2 25 à 2 50
De 16 à 17 ans.. .. .	2 75 à 3 »
De 17 à 18 ans.. .. .	3 25 à 3 75

Ces salaires ayant été établis pour 48 heures de travail, il y a lieu de les majorer de 20 % pour l'application des 40 heures.

Sur les prix ci-dessus il pourra être fait un abattement de 5 à 10 % dans chaque catégorie, après entente avec les délégués ouvriers de l'établissement intéressé, en cas d'incapacité professionnelle ou d'infériorité physique.

Pour les travaux urgents de réparation, les ouvriers pourront faire des heures supplémentaires; ces heures supplémentaires seront récupérées dans le délai d'un mois environ et elles seront majorées de 5 %, il ne sera pas nécessaire d'en aviser l'inspecteur du travail.

ENTRE NOUS

Allocations familiales.

Remboursement par une Caisse de compensation.

Comme nous l'avons exposé à diverses reprises, bien des Membres de nos Corporations de l'auto, de la moto et du cycle, se fiant à certains conseils basés sur des avis erronés, ont cru devoir verser aux Caisses de compensation, pour les allocations familiales, pendant plusieurs années, alors que *la loi ne leur était pas encore applicable* et qu'ils n'avaient, en réalité, aucun versement à effectuer.

Bien se sont trouvés, au contraire, ceux qui ont suivi les directives du « Syndicat Général des Motoristes, Vélocistes et Moto-cistes » et se sont abstenus de verser, avant d'y être obligés, ou bien se sont fait rembourser des sommes indûment perçues par certaines Caisses.

Récemment encore, nous recevions d'un important Motoriste de la région des Landes une lettre dont nous reproduirons ici la teneur, pour édifier une fois de plus les intéressés.

GARAGE DUBOIS
10, AVENUE GAMBETTA
DAX

Monsieur le Président,

M'inspirant du jugement rendu par le Tribunal civil de Blois en faveur de notre collègue M. Pousset, jugement inséré dans *L'Officiel A. C. M.* du 5 courant, j'ai le grand plaisir de vous annoncer qu'ayant adressé aussitôt une demande de remboursement à la Caisse de compensation des Allocations familiales du département des Landes, à laquelle j'étais affilié depuis fin 1933, cette Caisse m'a remboursé sans discussion et par retour du courrier la différence entre mes versements et les sommes perçues par mes ouvriers pendant une période de deux ans.

Ceci pouvant être utile à de nombreux collègues, j'ai tenu à le porter à votre connaissance.

Permettez-moi de vous remercier chaleureusement pour votre activité dans la défense des intérêts de la Corporation et veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Dubois.

Qu'il nous soit permis de remercier à notre tour l'auteur des lignes qui précèdent pour les sentiments reconnaissants dont il veut bien faire part à notre « Syndicat Général » et à son Président.

Une fois de plus la logique même et le bon droit ont ainsi triomphé, illustrant à nouveau la thèse que nous n'avons jamais cessé de soutenir ici, quant aux allocations familiales.

A TRAVERS LE COMMERCE

Appliquant désormais la formule « directement du producteur à la clientèle », les Établissements H. Grenier viennent d'ouvrir un dépôt-magasin, 22, rue Marius-Aufan à Levallois-Perret (Seine), où ils tiendront sans cesse à votre disposition des stocks considérables de tous les types de segments pour moteurs.

Ce dépôt permet des livraisons immédiates aux meilleurs prix. Vous y recevrez en outre tous conseils techniques auprès d'un directeur spécialisé. Téléphone : Pereire 35-76 (lignes groupées).

* * *

Concernant la semaine de 40 heures, l'Union des Intérêts Économiques demande à son tour que soit écartée « toute règle rigide et uniforme », et que la répartition des heures de travail soit libre et ne consiste pas uniquement en la semaine de cinq jours.

* * *

Nous avons rendu compte dans notre rubrique « Bibliographie » du très intéressant et si utile ouvrage *Le Guide Tudor*. Rappelons que cette brochure sera envoyée gratuitement sur simple demande à nos lecteurs. S'adresser à la Société Tudor, 16, rue de la Baume, Paris (VIII^e).

* * *

En remplacement de M. Pierre Michelin, dont nous rendons compte d'autre part du décès accidentel, la Société anonyme Citroën a désigné comme président et administrateur délégué M. Pierre Boulanger, vice-président du Conseil d'administration, collaborateur de longue date de MM. Michelin et C^{ie}, et qui avait participé à la réorganisation de la Société en 1935. M. Antoine Brueder, de la Direction, a été appelé à faire partie du Conseil.

* * *

Malgré les conditions défavorables actuelles, Ford, qui songe à l'avenir, vient de décider d'investir quarante millions de dollars pour l'agrandissement et le perfectionnement de ses usines de Détroit.

* * *

La Société anglaise qui fabrique les bougies K. L. G. vient de mettre au point un nouvel isolant : la « Corundite ».

Ce produit, qui est à base d'oxyde d'aluminium, est, paraît-il, vraiment remarquable au point de vue de la solidité et de la conductibilité calorifique.

* * *

Le jeune motoriste. — J'ai trouvé un produit remarquable pour assurer la précision et la sécurité du rodage. Regardez !

Le vieux motoriste. — L'« Oildag », graphite colloïdal dans l'huile ! Mais, mon petit, il y a 30 ans qu'il a fait ses preuves ! « Oildag », Éts Maury, 48, r. de la Bienfaisance, Paris (Lab. 65-20).

* * *

Les clés à rotule Taylor...

... démontent les bougies sans effort !

Par temps froid...

Castrol
BREVETÉE (S. G. D. G.)

la XL de l'hiver

**FOIRE
INTERNATIONALE DE
LYON**



EN 1938

*C'est du Samedi 12 au Mardi 22 Mars
que vous viendrez à Lyon*

**TROUVER DES NOUVEAUTÉS
ACHETER AU MEILLEUR PRIX**

Mais **DÈS AUJOURD'HUI**

demandez l'envoi gratuit d'un

DOSSIER DE L'ACHETEUR

réservé aux industriels et commerçants patentés.

(Réductions de transports — Facilités de logement)

FOIRE DE LYON:

Rue Ménéstrier, LYON

1, Boulevard Malesherbes, PARIS

LÉGISLATION

SEMAINE DE 40 HEURES

Les nouveaux décrets.

(*Journal officiel*, 3 et 4 décembre 1937.)

Le *Journal officiel* a publié, les 3 et 4 décembre, les nouvelles dispositions concernant la semaine de 40 heures, qui s'appliquent aux commerces de détail autres que ceux de l'alimentation.

Villes de plus de 10.000 habitants.

L'article 1 stipule qu'à titre provisoire (jusqu'au 31 décembre 1938) les maisons qui donnent à leur personnel le repos hebdomadaire collectif d'une journée entière par semaine pourront donner une journée de repos autre que le jour de repos hebdomadaire, par roulement établi sur quatre jours au plus.

Durant les mois de juillet, août et septembre, les quarante heures de travail effectif de la semaine devront être réparties également entre cinq jours ouvrables afin de permettre, en plus du repos hebdomadaire, le repos collectif du lundi ou du samedi.

Dans les localités où se produit un afflux extraordinaire de clientèle précisément pendant cette période de l'année, un arrêté du préfet pris après consultation des organisations d'employeurs ou d'employés intéressés pourra exceptionnellement fixer d'une manière différente la période de trois mois consécutifs visés au paragraphe précédent pour une ou plusieurs branches de commerces déterminés.

En cas d'accord entre les organisations patronales et ouvrières les plus représentatives pour une ou plusieurs branches de commerces déterminés pour une région ou pour une localité déterminée, soit sur les modalités prévues au présent article, soit sur un régime de répartition des heures de travail conforme aux dispositions de l'article 2 du décret du 31 mars 1937, le préfet pourra, par arrêté, rendre les dispositions de cet accord obligatoire pour tous les établissements ou parties d'établissement de la ou des branches de commerce, de la région ou de la localité considérées.

Art. 2.

A titre provisoire, jusqu'au 31 décembre 1938, les établissements qui donnent le repos hebdomadaire par roulement devront adopter l'un des modes ci-après de répartition des heures de travail :

1° Répartition inégale sur six jours des quarante heures de travail, avec maximum de sept heures et demie par jour, afin d'assurer à chaque employé un repos d'une demi-journée précédant ou suivant immédiatement le jour de repos hebdomadaire;

2° Répartition égale sur cinq jours des quarante heures de travail afin d'assurer par roulement à chaque employé un jour de repos par semaine en plus du jour de repos hebdomadaire;

3° Répartition sur deux semaines des quatre-vingts heures de travail, avec maximum de huit heures par jour, de façon à assurer à chaque employé, une semaine sur deux, un jour de repos précédant ou suivant immédiatement le jour du repos hebdomadaire.

Art. 3.

Cet article expose que les chefs de maison qui auront adopté le régime du roulement prévu par l'article 7 devront afficher les modalités du roulement ainsi pratiqué.

Le tableau qui devra être apposé de façon apparente dans chacun des lieux de travail auxquels il s'applique devra mentionner les noms des employés soumis au roulement ainsi que les jours de repos accordés à chaque employé.

Toute modification au tableau affiché devra être portée sur le tableau avant de recevoir exécution.

Les établissements ou parties d'établissement occupant plus de cinquante employés pourront substituer au tableau affiché un registre spécial contenant les mêmes indications et tenu constamment à jour. Ce registre doit rester à la disposition des agents chargés du contrôle et doit être communiqué aux employés qui en font la demande. Il est visé par les agents chargés du contrôle au cours de leurs visites.

Art. 4.

Conformément à l'article 4, la réglementation qui précède n'est pas applicable aux établissements ou parties d'établissement de vente au détail de marchandises autres que les denrées alimentaires dans les localités de moins de dix mille habitants qui font l'objet d'une réglementation spéciale.

Villes de moins de 10.000 habitants.

Article premier. — A titre transitoire, dans les localités de moins de 10.000 habitants, et pour une période allant jusqu'au 31 mai 1938, la durée du travail pourra atteindre quarante-six heures par semaine.

Pendant cette période, les établissements et parties d'établissement visés au paragraphe précédent, qui assurent à leur personnel le repos collectif d'une journée entière au moins par semaine, devront choisir, pour la répartition du travail, l'un des modes ci-après :

1° Répartition inégale entre les jours ouvrables des quarante-six heures de travail de la semaine avec maximum de neuf heures par jour afin de permettre le repos d'une demi-journée précédant ou suivant immédiatement le jour de repos hebdomadaire collectif;

2° Répartition égale entre les jours ouvrables des quarante-six heures de travail effectif de la semaine.

Dans les établissements et parties d'établissement qui donnent le repos hebdomadaire par roulement, la durée du travail effectif ne pourra excéder sept heures quarante minutes par jour.

A l'expiration de cette période, un décret pris en conseil des ministres déterminera la durée du travail et les modalités de répartition des heures de travail dans les établissements des localités visées au § 1^{er} du présent article.

Art. 2. — Le président du Conseil, les ministres de Finances et le ministre du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

**A toute lettre exigeant une réponse
JOINDRE UN FRANC EN TIMBRES**

Un pneu MICHELIN

lequel ?

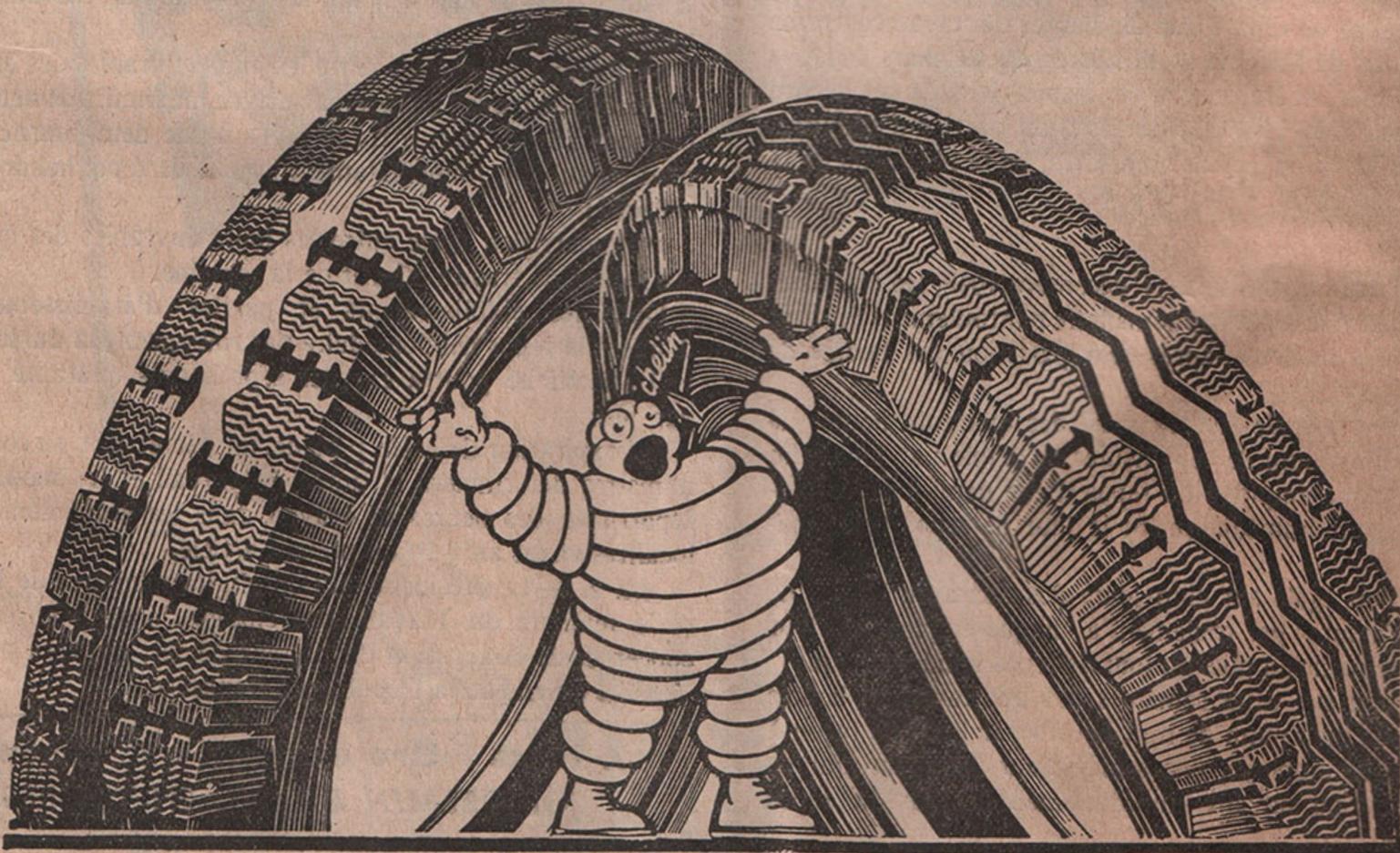
le **Stop**

quand l'usure
est normale

le pneu "S"

quand l'usure
est rapide

routes très usantes
conduites très rapides



DANS LES GROUPEMENTS

SYNDICAT GÉNÉRAL DES MOTORISTES, MOTOCISTES ET VÉLOCISTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 DÉCEMBRE 1937

Le 23 décembre 1937, à 10 heures, s'est tenue au Siège social, 55, avenue de la Grande-Armée, l'Assemblée générale du Syndicat, sous la présidence de M. Félix Lainé, assisté de M. Prévost, premier vice-président, et Thomas, vice-président. Le Président, après avoir souhaité la bienvenue aux Membres, expose les raisons pour lesquelles l'Assemblée générale annuelle a dû être fixée à cette époque, au lieu d'avoir lieu en octobre, comme de coutume. Ces raisons reçoivent l'assentiment de l'Assemblée. Puis le Président donne connaissance à l'Assemblée des cordiales excuses présentées par certains membres du Comité, MM. Courtot, Decombredet, Prévost, Jacques, Tisandier, Calvet, empêchés d'assister à la réunion.

La vérification a ensuite lieu des pouvoirs adressés par les Membres absents.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé.

Cette formalité préliminaire remplie, les formalités statutaires sont abordées immédiatement. En vertu de l'article 7 des statuts, il est procédé à la réélection des Membres sortants du Comité et à des élections complémentaires. A la demande générale il est procédé au vote à main levée.

Élections : Les Membres suivants sont désignés à l'unanimité :

MM. Jacques Prévost, Philibert, Courtot, Rémy, Boutet, Calvet, Coudyser, Gillet, Leroux, Rèmes, Plantard, Liet.

Sont élus en outre, pour compléter le Bureau : *vice-président* : M. Plantard, *secrétaire* : M. Liet.

Rapport moral.

La parole est donnée à M. Prévost Alfred premier vice-président, substituant M. Courtot, secrétaire, en vue de donner lecture à l'Assemblée du rapport moral. Le premier vice-président du Syndicat Général s'exprime ainsi :

« Dans toute Assemblée générale, il y a un rapport moral.

» Nous sacrifions donc à la coutume, tout en précisant qu'il ne saurait être question pour nous de passer en revue toutes les questions syndicales.

» En effet, votre temps est précieux, et cela ferait double emploi avec la suite de la présente Assemblée générale.

» Notre but est seulement de vous rendre compte des directives de notre politique syndicale d'une part, et d'autre part de l'accroissement en nombre et en prestige réalisé par le Syndicat Général au cours du dernier exercice.

» Nous précisons tout d'abord que, quels que soient les problèmes abordés, le Syndicat Général plus que jamais a pris comme idée directrice celle qui est chère à notre Président M. Félix Lainé : *Union dans la liberté syndicale et dans l'indépendance professionnelle.*

» Autrement dit, le Syndicat Général, à la différence d'autres groupements, estime que la défense des intérêts corporatifs ne saurait se faire à l'ombre d'organisations syndicales défendant des intérêts qui sont parfois communs, mais qui sont parfois opposés.

» Le Syndicat Général estime que pour des questions comme les contrats et marchés, comme les conventions collectives du travail, l'intérêt corporatif coïncide avec une distinction très nette entre notre profession et celle qu'exercent les fabricants et constructeurs.

» Notre Corporation, quoi qu'elle soit composée non seulement de gros commerçants, mais aussi de moyennes et petites entreprises, doit conquérir sa personnalité propre et affirmer ses droits même lorsqu'ils sont distincts, même lorsqu'ils sont opposés à ceux de la grosse production. Ce qui n'empêche pas, bien entendu, une défense ardente de tous les intérêts solidaires qui existent entre Constructeurs et Agents.

» Cette indépendance n'est d'ailleurs pas moins grande vis-à-vis des Pouvoirs publics.

» C'est ainsi que le Syndicat Général s'est attaché avant tout, quelle que soit la puissance présente de la C. G. T., à éviter les conventions collectives aboutissant à des salaires impossibles pour la Corporation.

» Telle est l'indépendance qui a animé le Syndicat Général dans son activité considérable pour la défense des intérêts de ses Membres et pour le fonctionnement des œuvres corporatives plus prospères que jamais, telles que, par exemple, le Placement familial gratuit.

» Nous ajoutons aussitôt que la politique indépendante et l'activité toujours plus intense de notre Syndicat Général s'est traduite par une nouvelle augmentation du nombre des adhérents au Syndicat Général, et cela malgré la légère augmentation de la cotisation.

» Nous approchons, actuellement, du chiffre de 20.000 cotisants, ce qui fait du Syndicat Général un des plus puissants groupements professionnels existant en France.

» Nous terminons le présent rapport moral en soulignant ce fait que le Syndicat Général ne saurait se voir contester sa situation de Groupement le plus représentatif de la profession.

» En effet, à la puissance du nombre il allie cette autorité que lui vaut notamment la magnifique labeur de son Président, M. Félix Lainé, toujours sur la brèche, avec son haut dévouement et sa grande expérience.

» Nous n'abuserons pas de vos instants. Nous vous demandons seulement, après ces brèves réflexions sur la situation morale de notre Syndicat, de vouloir bien approuver les conclusions qui se trouvent incluses dans le présent rapport.

C'est à l'unanimité que le rapport moral est adopté.

Rapport financier.

Puis lecture est donnée du rapport financier et de l'état de caisse.

Ce rapport est ainsi libellé en ces grandes lignes :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale l'état des comptes syndicaux pour l'exercice qui s'est écoulé, c'est-à-dire depuis le 1^{er} juillet 1936 au 1^{er} juillet 1937.

» Ces comptes, dont je vais donner connaissance, en distinguant de manière détaillée les différents postes de recettes et de dépenses, manifestent un état de trésorerie tout à fait satisfaisant, et qu'il faudrait souhaiter à beaucoup de collectivités.

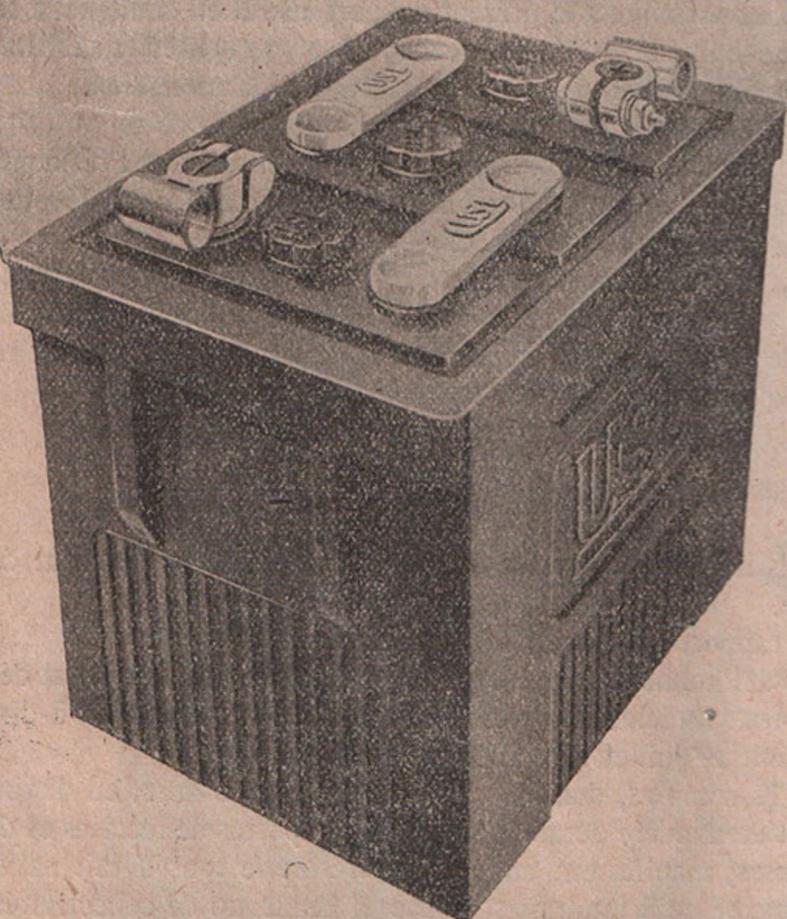
» En effet, par suite de la compression rigoureuse des dépenses et de la légère augmentation de la cotisation syndicale, l'exer-

BATTERIES

USL

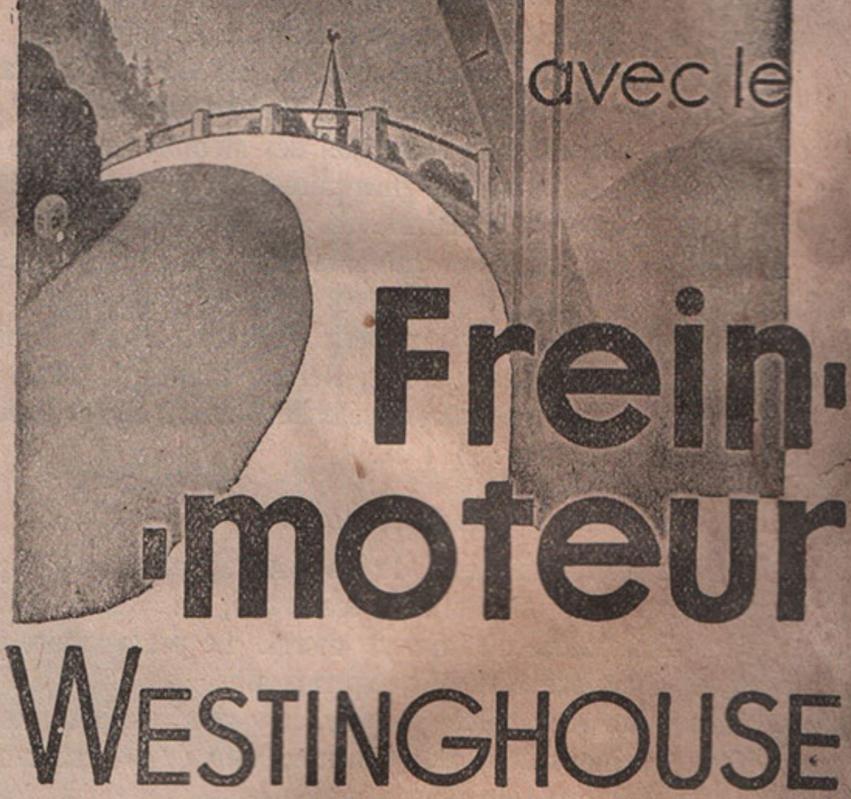


GRANDE
PUISSANCE
DE DEMARRAGE
LONGUE
DUREE
QUALITE
SUPERIEURE



**COMPAGNIE FRANÇAISE
D'ACCUMULATEURS ELECTRIQUES**

12, Rue d'Aguesseau, PARIS (8^e)
Usines à Gennevilliers (Seine) Tél : Anj. 18-00 à 18-09



Ce que disent les usagers :

Nous sommes possesseurs de trois équipements de frein-moteur Westinghouse à obturateur d'échappement qui nous donnent toute satisfaction tant pour leur qualité propre que pour les avantages qu'ils procurent.

Ces avantages sont tels que nous pensons à équiper un quatrième camion et nous vous prions de bien vouloir nous donner vos prix actuels pour ce nouveau montage.

Transports Automobiles Bruandet Fils et C^{ie},
à Mantes (S.-et-O.)

Freinage Westinghouse pour Automobiles, 23, rue d'Athènes, Paris (9^e)

Le seul journal ne craignant pas de justifier non son tirage, mais son expédition postale : plus de 30.000 exemplaires.
L'original du CONSTAT D'HUISSIER est à la disposition de qui le désirera.

cice se traduit par un léger excédent des recettes sur les dépenses, et ce léger excédent nous a permis d'amortir légèrement une avance qui avait été consentie au Syndicat Général au cours de l'exercice précédent.

» Comme on le voit, malgré l'application des lois sociales et l'augmentation des frais de toutes sortes, le Syndicat Général peut s'enorgueillir d'un budget bien équilibré.

» De différents côtés il nous a été suggéré de procéder à une augmentation de la cotisation, mais le Comité, qui a examiné avec soin la question, estime qu'il est préférable de suivre la politique traditionnelle d'économies et de demander le moins possible à chacun afin que la puissance morale du Syndicat s'affirme davantage à la faveur d'un nombre toujours croissant d'adhérents. C'est là un point de vue que je sou mets à votre ratification, au nom du Comité, en même temps que les comptes déjà approuvés par lui. »

Le Président met aux voix la ratification des comptes et les conclusions générales du rapport financier.

A mains levées et à l'unanimité le rapport financier et les comptes 1936-1937 sont approuvés par l'Assemblée générale.

Modifications aux statuts.

Puis afin de mieux spécifier l'usage qui s'est établi dans le cadre statutaire, il est ajouté à l'article 7 des statuts, après ce qui a trait à l'élection du Président, la phrase suivante : « les autres membres du Bureau sont désignés, à la majorité, par le Comité. »

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec la partie statutaire de l'ordre du jour.

Panorama de l'action syndicale.

Le Président, en un exposé très complet, prend alors la parole pour passer en revue les principales questions faisant particulièrement l'objet actuel de l'activité du Syndicat Général.

Travail noir. — Loi supprimant la concurrence des ouvriers de l'industrie privée.

Contrats et Marchés. — Droit au renouvellement au bout d'un certain temps de collaboration.

Boule de neige. Loterie. Groupements de particuliers. — Lois réprimant ces procédés déloyaux.

Objets abandonnés chez le réparateur. — Réduction à six mois du délai, au lieu de deux ans.

Contrats collectifs. — Clauses et salaires supportables pour la profession qui ne doit pas être confondue avec le Constructeur.

Salaires rétroactifs. — Suppression du droit de réclamer, après avoir accepté un salaire pendant de longs mois, un rajustement rétroactif.

Loi de 40 heures. — Extension du supplément artisanal de 6 heures par semaine à tous ceux qui emploient moins de 10 ouvriers. Assouplissement de la loi, par autorisation des roulements.

Grands Magasins. — Augmentation du taux de la patente spéciale des Grands Magasins.

Retrait du permis de conduire. — Création d'une juridiction d'appel pour les retraits qui peuvent atteindre les professionnels dans leur gagne-pain.

Patente. — Suppression des droits prélevés au titre de la patente sur les clients des garages, en raison de l'emplacement occupé par les voitures garées.

Propriété commerciale. — Simplification de la loi. Consolidation du droit de renouvellement du bail.

Contrats de distribution d'essence. — Institution d'un contrat-type établissant l'égalité entre les parties.

Égalité fiscale. — Pour l'impôt sur le revenu, même déduction que pour les salariés.

Allocations familiales. — Remboursement des cotisations perçues indûment avant le 1^{er} avril 1936.

Débauchage et embauchage. — Liberté intégrale du patron de débaucher et d'embaucher à son gré, à condition du respect du préavis.

Permis de conduire moto. — Suppression de l'examen pour les motos de faible cylindrée, et les usagers éprouvés du vélomoteur, etc..., etc.

BOULE DE NEIGE

Pour la Boule de Neige, le Président expose l'activité considérable dans toute la France d'une firme D..., de l'Est, et du refus de poursuivre, malgré les quarante-cinq lettres au procureur de la République adressées par le Syndicat Général.

Une démarche personnelle a été faite par le Président auprès de M. Vincent Auriol, garde des Sceaux, avec le concours de M. Biondi, député-maire de Creil.

Il a été demandé que le Gouvernement s'associe à la reprise, par M. Biondi, du projet de loi Leboucq que nous avons fait déposer en 1920, et promesse conforme a été formellement donnée.

GROUPEMENTS D'ACHATS DE PARTICULIERS

Puis le Président expose un danger très grave pour le Commerce du Cycle de et la Motocyclette, et même celui des Accessoires autos : les Groupements de particuliers qui, moyennant leur adhésion à un organisme d'achats, obtiennent des remises des producteurs et commerçants sur la présentation de bons spéciaux.

De grandes Marques semblent s'être associées à cette combinaison particulièrement dangereuse.

Il y aurait lieu d'émettre une protestation à ce sujet et, d'autre part, de demander au Parlement des dispositions légales interdisant ce Commerce déguisé.

Une motion en ce sens est votée à l'unanimité.

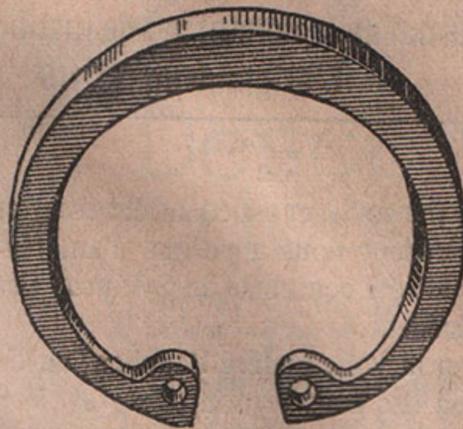
CONTRATS ET MARCHÉS

Sur les contrats et marchés, au cours d'une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, dont MM. Remy, Berthier, etc., l'Assemblée aboutit aux conclusions générales suivantes :

Le problème de l'Assainissement n'est qu'une diversion pour éluder la question des contrats et marchés.

Petite chose, grands effets.

"LE CIRCLIPS" s'impose chaque fois qu'il y a lieu de garantir les pièces des machines les plus diverses contre leur déplacement dans le sens axial. Il constitue une embase amovible, dans un alésage ou sur un arbre. Il ne perd jamais sa forme de circonférence parfaite.



"LE CIRCLIPS"

FREIN D'AXE DE PISTON

Nombreuses applications mécaniques

Demandez la brochure "CIRCLIPS" détaillant un grand nombre de montages possibles

FONDERIES DEBARD

89, rue Oberkampf, PARIS (XI^e) — Téléphone : Oberkampf 97-30

LA SOUDURE AUTOGÈNE FRANÇAISE

75, quai d'Orsay, — 8, rue Cognacq-Jay, PARIS (VII^e)

Téléphone: Invalides 44-30 (8 lignes) — Inter: Invalides 1-2-3.

MAGASINS et ATELIERS: 29, avenue Claude-Vellefaux, PARIS (10^e) — Téléphone: Botzaris 44-44 (2 lignes)

6 USINES — 29 AGENCES et ATELIERS — ATELIERS D'ESSAIS



POSTES COMPLETS de SOUDURE AUTOGÈNE, D'OXYCOUPAGE

Postes fixes ou portatifs de toutes puissances
Postes spéciaux pour MÉCANICIENS, MOTORISTES
Le Soudeur "PICARD", le coupeur "PYROCOPT" s'imposent.
Métaux d'apport contrôlés "SAF" évitent les échecs, sont le meilleur marché à l'usage

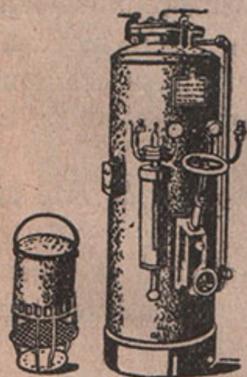
Métal "BROX" (jaune) et Métal "AROX" (blanchâtre)

pour soudo-brasure de pièces en fonte malléable, fonte mécanique, acier coulé et pour travaux de carrosserie. Ces deux métaux sont également vendus enrobés d'une poudre décapante qui facilite leur emploi, sous le nom de "BROX AS" et "AROX AS".

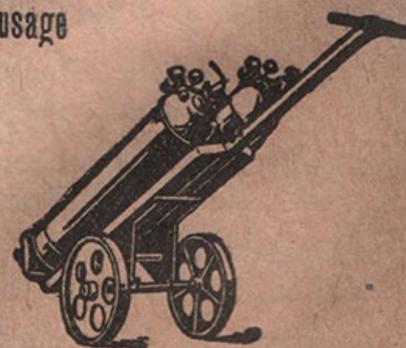
Catalogue, Devis, Visites de nos Agents sur demande.

POSTES COMPLETS DE SOUDURE A L'ARC

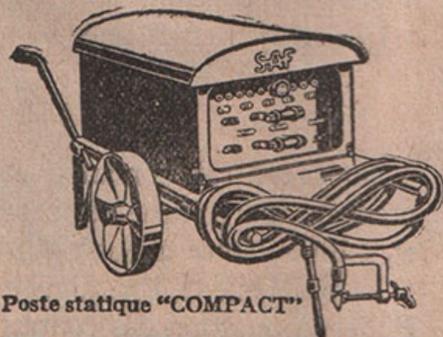
Génératrices, Groupes, Électrodes enrobées pour tous travaux.
"Postes statiques à réglage continu ou à réglage par fiches".



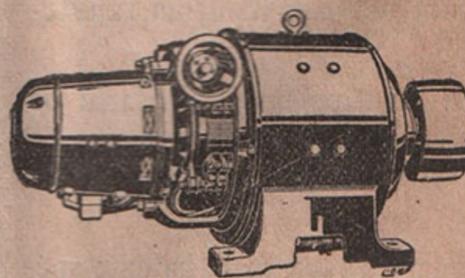
Générateur d'acétylène à haute pression PYROGÈNE AS.



Poste de soudure et d'oxycoupage à acétylène dissous monté sur chariot breveté PERFECTA.



Poste statique "COMPACT"



Génératrice SAF pour soudure à l'arc.

Réparation de toutes Pièces en tous lieux
Carter, Cylindres, Bâti, etc.

Utilisez nos métaux d'apport enrobés BROX AS, AROX AS, SAFAL AS. Ce dernier pour soudure de l'aluminium. Grande facilité d'emploi. Gain de temps.

Tout le battage qui a été fait autour de l'Assainissement se traduit par quoi? Un impôt supplémentaire de 10 francs par voiture.

Ce qu'il faut, c'est s'attacher aux réalités. Ce qu'il faut, c'est reviser les contrats et marchés.

Protection du cautionnement.

Sincérité et caractère rationnel du nombre de voitures souscrites.

Respect des régions concédées assurées par les Constructeurs.

Suppression de ventes directes sous toutes leurs formes.

Garantie du Constructeur étendue à la main-d'œuvre des réparations pour défaut de construction.

Droit au renouvellement du contrat au bout d'un certain nombre d'années de collaboration.

Reprise du stock de pièces détachées en cas de rupture du contrat, etc.

N'envisager l'intervention de l'État qu'en dernière extrémité, si on ne peut avoir satisfaction amiablement.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Sur les allocations familiales, le Président donne les précisions suivantes :

L'année 1937 a consacré le triomphe de la thèse que nous avons soutenue et qui a fait économiser à la Corporation des millions de francs de cotisations.

Parmi les récents jugements obtenus, signalons celui rendu par le tribunal civil de Blois au bénéfice de M. Pousset, membre du Syndicat Général : 7.000 francs de remboursement de cotisations versées avant la date de l'obligation légale à une Caisse de compensation.

Autre jugement important : un arrêt de la Cour de Bourges, obtenu également par le Syndicat Général au profit de M. Descharrère, vice-président du Groupement Cycles et Motos de Nevers.

Enfin signalons que, devant une telle jurisprudence, de nombreuses Caisses de Compensation s'inclinent et préfèrent rembourser à l'amiable les intéressés.

C'est là un résultat considérable.

Cependant les Caisses non agréées continuent à fonctionner, danger très grand pour les Membres : contravention, possibilité d'avoir à payer une seconde fois aux Caisses régulières.

TRAVAIL NOIR

Au cours de l'Assemblée, M. Félix Lainé, à la demande de plusieurs Membres, précise sur le Travail noir ce qui suit :

« Seules des dispositions légales peuvent mettre fin à ce fléau pour les salariés des industries privées, comme nous l'avons obtenu pour les salariés de l'État et assimilés.

» Proposition de loi « Walter » concernant des sanctions à la fois contre les praticiens du travail noir et leurs employeurs : a été établie d'après les vœux du Syndicat Général.

» Il y a lieu d'intervenir à nouveau auprès du Sénat.

» Je vous demande donc d'émettre un vœu en vue du vote rapide de la proposition de loi « Walter », seul moyen de sauver l'Industrie et le Commerce d'une concurrence inique et redoutable. »

Ce vœu est émis à l'unanimité par l'Assemblée générale.

ORDRE DU JOUR

Diverses questions d'ordre intérieur sont ensuite examinées à la réunion.

Puis, à l'unanimité, l'Assemblée vote l'ordre du jour suivant :

« Les Membres du Syndicat Général, réunis en Assemblée générale le 23 décembre 1937, au Siège social, 59, avenue de la Grande-Armée.

» Après avoir entendu le rapport moral et le rapport financier, ainsi que l'exposé du Président sur la politique syndicale et les résultats acquis,

» Approuvent à l'unanimité les conclusions desdits rapports ainsi que les directives suivies par le Syndicat Général pour la défense des droits corporatifs.

» Et félicitant le Président et les Membres du Comité du magnifique labeur accompli pendant l'exercice syndical 1936-1937.

» Et renouvelant à M. Félix Lainé l'expression de leur inaltérable reconnaissance pour l'œuvre qu'il poursuit pour la sauvegarde de l'indépendance professionnelle.

» Passe à l'ordre du jour »

C'est à midi et demi que les Membres se séparent, la séance ayant été levée à midi précis ainsi que le Président l'avait promis à certains Membres venus de loin pour remplir leur devoir syndical.

16-1

ÉCONOMISEZ 5 FRANCS

AUTOCATALOGUE 1938

SOUSCRIVEZ DÈS MAINTENANT ET ADRESSEZ CE BON A L'AUTOCATALOGUE: 59, Av. de la Grande-Armée, PARIS

PRIX DE FAVEUR AVANT PARUTION : JUSQU'AU 31 JANVIER 1938

35 fr. pris à nos bureaux, au lieu de **40 fr.**

POUR EXPÉDITION PAR POSTE, AJOUTER 4 fr. 40

Monsieur

Adresse

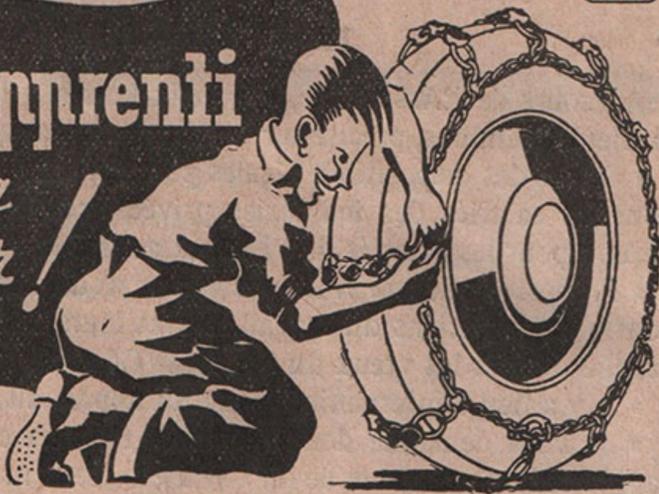
Département

CI-JOINT mandat ou chèque
SIGNATURE :

Il ne sera pas tenu compte des souscriptions non accompagnées de versements, soit par mandat ou chèque, soit au C. C. P. Autocatalogue 75-88.

CACHET COMMERCIAL :

voire apprenti
peut la monter!



SLOG

Aucune difficulté! La chaîne se place en trois minutes. Aucune usure du pneu, les barrettes de la chaîne appuyant sur la bande de roulement par des surfaces lisses.

Aucune trépidation, le crochetage au sol s'effectuant par inclinaison progressive des crampons.

Et pas de risques de feutrage ou de patinage puisque la boue et la neige sont de suite rejetées.

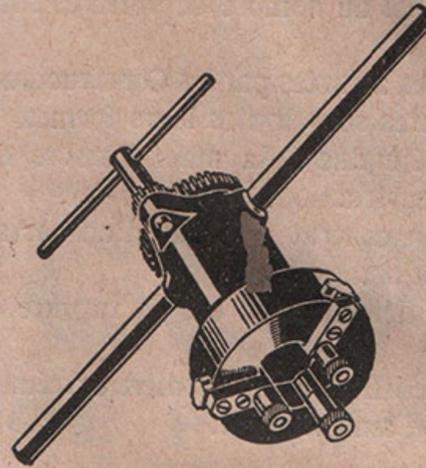
Agents demandés pour certains secteurs.



ET^S CALISTE MARQUIS - RUGLES (Eure)

OUTILLAGE "DEC"

LA FILIÈRE "L.C." LA FILIÈRE du MOTORISTE
ENTIEREMENT GARANTIE - EN VENTE PARTOUT



APPAREIL A MOLETER

Pour rattrappage du jeu des portées intérieures et extérieures des roulements à billes.



ARRACHE-MOYEUR

Arrache-moyeux pour 7 & 11 CV. CITROËN. T.A.V. Sur cet arrache-moyeux se montent toutes les coquilles ci-dessous



Arrache-roul. 7 & 11 CITROËN



Arrache-roul. PEUGEOT



Arrache-moy. RENAULT



Arrache-moy. ROSENGART



Arrache moy. FORD



Plateau arr. moy. SIMCA-CINQ

L'OUTILLAGE "DEC" EST EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES MAISONS D'OUTILLAGE ET DE FOURNITURES AUTOMOBILES.

Exigez l'outillage "DEC"

USINE ET VENTE EN GROS **DECORET VILLEFRANCHE** CONSTRUCTEUR (RHÔNE) Tél. 2.98



BRULE DIRECTEMENT TOUTES LES

VIEILLES HUILES D'AUTO

comme le **MAZOUT non taxé.**

RECORD D'ÉCONOMIE et de PUISSANCE

ATELIERS, GARAGES, BUREAUX, MAGASINS, etc...

Modèle Standard (300 m³) 420 fr.

» Goliath (1500 m³) 1.290 fr.

CREUSET RÉGULE-ÉTAIN 690 fr.

NOTICES SUR DEMANDE

J. ROUQUET, Ing. E. E. I. P., 16, r. Commines, PARIS (3^e)

Tél. : ARCHIVES 02-51

A CHACUN SA SPÉCIALITÉ, A **TLC** LE COUSSINET !!!

LA PLUS FORTE PRODUCTION FRANÇAISE DE **COUSSINETS ET BIELLES**

STOCK LE PLUS COMPLET A LA DISPOSITION DE NOTRE CLIENTÈLE

250 STOCKISTES ET DÉPOSITAIRES FRANCE, COLONIES & ÉTRANGER



FABRICATION DE TOUS COUSSINETS EN GRANDE SÉRIE A DES PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE CATALOGUE ENVOYÉ FRANCO SUR DEMANDE

MARQUE DÉPOSÉE

TLC

DEMANDEZ LA MARQUE: **TLC** À VOTRE FOURNISSEUR

TOUS LES COUSSINETS
40, RUE D'ALSACE COURBEVOIE (SEINE)

ASSURANCES

L'ASSURANCE COMPLÈTE POUR MOTORISTE :

La « Block-Police ».

Le Motoriste peut être entièrement couvert, en matière d'assurances, par la **Block-Police** qui réunit sept garanties en une seule, c'est-à-dire :

- 1° Véhicules indéterminés;
- 2° Garantie illimitée;
- 3° Responsabilité civile professionnelle;
- 4° Perte de fonds de commerce;
- 5° Accidents du travail;
- 6° Tous risques distributeurs;
- 7° Individuelle.

Cette formule à la fois si *simple*, si *économique* et si *sûre* a pu être créée après de longues et minutieuses études de nos Conseils spécialisés afin de ne rien laisser au hasard et de procurer aux Motoristes le maximum de garanties en toutes circonstances de l'exercice de leur profession.

La **Block-Police** est *simple*, disons-nous : elle permet en effet de contracter *en une fois*, avec le minimum de formalités, sept assurances.

Elle est *économique*, puisque les frais de tous ordres se bornent à *une* police au lieu de *sept*.

Elle est *sûre*, parce que les Motoristes qui en bénéficient ne peuvent avoir affaire qu'à une Compagnie notoire, disposant de fonds de réserve très élevés, présentant la plus grande sécurité morale et matérielle.

Pour plus amples renseignements, adressez-vous à votre SERVICE-ASSURANCES qui vous donnera tous conseils utiles, en tous temps, sans qu'il vous en coûte autre chose qu'un timbre pour la réponse.

Quelques conseils pour les assurés.

L'aveu de la responsabilité.

L'article 52 de la loi du 13 juillet 1930 prévoit que : « L'assureur peut stipuler qu'aucune reconnaissance de responsabilité, aucune transaction, intervenues en dehors de lui ne lui seront opposables. L'aveu de la matérialité d'un fait ne peut être assimilé à la reconnaissance d'une responsabilité. »

Partant de ce principe, un automobiliste qui se trouve incriminé, à tort ou à raison, dans un accident peut déclarer : « Je suis assuré »; par contre, il doit éviter soigneusement d'ajouter : « L'assurance paiera ! »

Il est en effet on ne peut plus logique, l'assureur devant payer en fin de compte, que l'assuré, qui sera désintéressé des conséquences pécuniaires de l'accident, ne passe aucune transaction et n'effectue aucun règlement en dehors de l'assureur.

Ces transactions, ces règlements ne peuvent être opposés à l'assureur, ni le lier d'aucune manière.

Il en est de même de la reconnaissance par l'assuré de sa responsabilité.

Étant garant du dommage, il est tout naturel que l'assureur ait, lui aussi, le droit d'intervenir. Cette intervention est bien souvent utile pour prévenir tout abus ou toute collusion.

Les clauses qui, dans les polices d'assurance, prohibent la reconnaissance de responsabilité ont été bien souvent critiquées par de nombreux tribunaux; mais un jugement de la Cour de cassation a déclaré qu'elles étaient parfaitement licites et en conformité avec le texte de la loi de 1930.

Il convient donc d'examiner en détail quelles sont ces clauses que la loi de 1930 autorise les assureurs à interdire dans les polices qu'ils établissent.

La matérialité des faits.

En aucune façon, l'aveu de la matérialité d'un fait ne peut être assimilé à une reconnaissance de responsabilité.

L'assuré qui a causé un accident est, en effet, obligé de répondre aux questions qui lui sont posées par les agents de l'autorité sur ce qui a trait à cette matérialité.

Il peut, par exemple, répondre à un gendarme qui l'interroge : « Ma voiture était dans telle position », ou bien : « Je venais de la gauche... »

Par contre, il ne doit jamais ajouter : « C'est moi qui suis responsable, je paierai ». Cette réponse mettrait, en effet, son assureur dans l'impossibilité absolue de discuter utilement, puisque le principe de la responsabilité aurait été accepté par l'assuré et, de ce fait, serait désormais acquis.

(A suivre.)

Tableau des ASSURANCES nécessaires à tout Motoriste et Motociste

Pour tous renseignements, s'adresser au Service spécial, 59, avenue de la Grande-Armée, Paris (Tél. : Kléber 86-15)

BLOCK-POLICE (Sept risques : une seule police)

qui peuvent également être prises séparément

Citons les polices ci-dessous :

Autocars.	Prime pour garantie de 100.000 à « illimitée ». (Nous consulter.)
De l'usine au garage.	Durée 3 jours : Voitures neuves et d'occasion. Police « Accidents aux tiers » 500.000 francs : prime, 37 fr. 50 droits compris. Voitures neuves. Police « Tous risques » quels que soient la marque, la force et l'usage du véhicule, Primes fixes. - Valeur de la voiture, 22.000 fr. : prime, 79 fr. 75.
Incendie.	Garantissez vos biens, votre fonds de commerce en cas d'incendie.

DU NOUVEAU
100%
DANS
L'ACCUMULATEUR



VOICI
LA NOUVELLE
BATTERIE
"SPÉCIALE 38"

ACCUMULATEURS **SFSM** **PARIS - MEAUX**

SOCIÉTÉ ANONYME
DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CRÉPIN
au capital de 2.000.000 de francs
Siège social : 69, fg. Saint-Nicolas, à
MEAUX (S.-et-M.) Téléphone 65

SERVICE COMMERCIAL : 91, r. de Prony,
PARIS (17^e) Téléphone : Galvani 48-62
USINE : av. du Maréchal-Foch, à MEAUX
MAGASINS : 69, fg. S^t-Nicolas, à MEAUX

OUTILLAGE
ÉLECTRIQUE



VAL D'OR

GARANTIE
1 AN

Livrée avec :

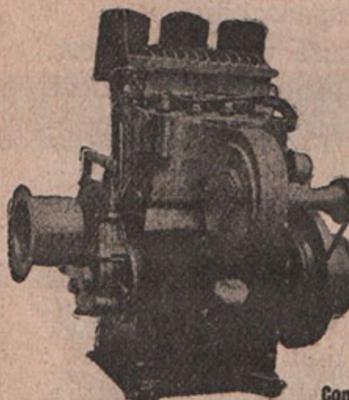
- 1 plateau fixe,
- 1 feutre à polir,
- 1 peau couvrante,
- 1 peau vissante,
- 1 échantillonnage de produits VAL D'OR.

200 OUTILS DE QUALITÉ
Puteaux (Seine)

LUSTREUSE de CARROSSERIES
modèle robuste et puissant.

Documentez-vous sur notre OUTILLAGE MÉCANIQUE et ÉLECTRIQUE

DEMANDEZ NOS PRIX POUR L'IMPRESSION DE VOS
PAPIERS COMMERCIAUX
59, avenue de la Grande-Armée, PARIS (XVI^e)



POLYMOTEUR
Y. AURÉGAN, Constructeur
54, rue Armand-Sylvestre, COURBEVOIE - Tél. : DEF. 06-17

MOTEURS
POUR TOUTES APPLICATIONS

4 CYLINDRES — Refroidissement par air.
LÉGER (de 50 à 60 kilos) - SOUPLE - ROBUSTE
3 TYPES : 4/5, 6/7, 9/10 CV

Convient pour toutes machines demandant une grande mobilité.
Toutes pièces de rechange disponibles pour POLYMOTEUR DUBOIS



BATTERIES
REX
DÉMARRAGE - ÉCLAIRAGE

Modèles pour toutes marques.

NOS PRIX ET
NOS CONDITIONS
VOUS INTÉRESSENT

REX 5, rue Saint-Maurice
NANTERRE (Seine)



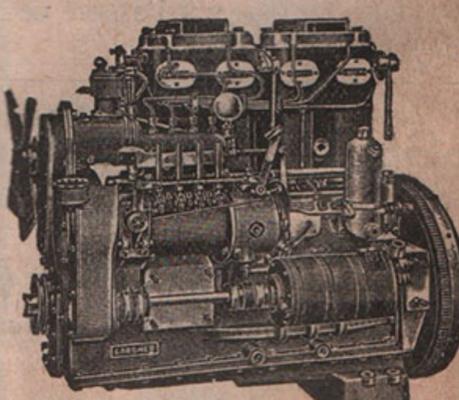
ACCU
AEU
LA SEULE BATTERIE PLAQUES RENFORCÉES
CACHAN-PARIS

USINES :
55, route d'Orléans
CACHAN (Seine)
TÉL. : ALÉSIA 19-73

AGENTS
demandés dans
les Régions
non représentées

AGENCE :
161, b^d Montparnasse
PARIS (VI^e)
TÉL. : DANTON 60-47

"GARDNER"



Moteurs DIESEL
POUR TOUS VÉHICULES
MOTEURS D'ORIGINE

P. Lacombe, Ing^r E. C. P.
Concessionnaire direct pour la France
6^{bis}, rue Denis-Papin,
ASNIÈRES (Seine)

Auto-Kollag "vitalise" votre moteur

GRAPHITE COLLOÏDAL NATUREL

Éts J. H. WEHRUM, 1^{er}, Rue Mornay, PARIS - ARCHIVES 58-84

Ajouté à l'huile
et à l'essence,
augmente le
rendement et
la durée du
moteur.

MOTOCYCLETTE

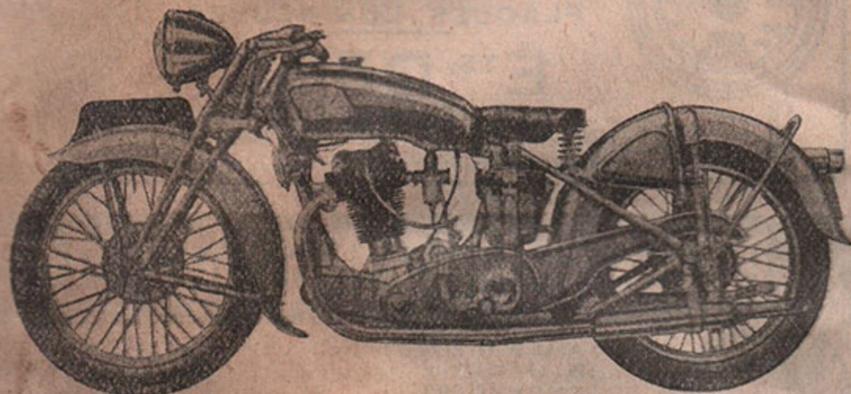
Les fabrications Monet et Goyon 1938.

La marque Monet et Goyon occupe une place de tout premier plan dans la liste des constructeurs français. C'est dire que l'examen du programme de leurs fabrications pour 1938 mérite de retenir l'attention.

Grands spécialistes de la « petite moto », les constructeurs mâconnais ont présenté au Salon une gamme complète de vélomoteurs équipés avec le moteur Villiers. Ce moteur, un deux-temps 100 cmc. à piston plat, est d'une technique toute nouvelle et présente, entre autres qualités, celles de ne pas chauffer, de ne pas cogner, de ne pas vibrer, d'être réfractaire aux dépôts calamineux et de toujours fonctionner en deux temps.

La gamme de ces vélomoteurs comporte cinq modèles : le M10 SP, type publicitaire, le M11 SP, le S1, le S2, le S3 et les modèles D1 et D2 pour dames et ecclésiastiques.

Dans leurs grandes lignes, ces différents modèles sont identiques, ils se différencient par des détails de présentation et par



Un des modèles 1938.

le fait qu'ils comportent ou ne comportent pas de boîtes à 2 ou 3 vitesses.

Voici qu'elles sont les caractéristiques du S3.

Cadre à raccords entièrement brasé, fourche haubannée, freins avant et arrière de 125 cmc., gros réservoir en crosse d'une contenance de 7 litres, boîte 3 vitesses à kick-starter, pneus AV et AR de 600 x 60, longs tuyaux d'échappement avec silencieux très efficaces, amortisseur de fourche réglable, selle type moto fixée en trois points.

Présenté de façon très luxueuse : émail bleu et toutes pièces chromées, ce vélomoteur est livré avec un éclairage électrique comportant un gros phare aérodynamique, éclairage « Code » et une lanterne arrière.

Dans le modèles D1 standard et D2 type luxe pour dames et ecclésiastiques, le maximum d'esthétique et de confort a été assuré. Une calandre chromée d'un joli dessin et de larges dimensions assure une protection parfaite contre toutes les souillures de la route.

La gamme des motos et sidecars comporte, elle aussi, toute une variété de modèles susceptibles de répondre à toutes les exigences de la clientèle, depuis la 175 cmc. utilitaire jusqu'à la KLS5L 500 cmc, type luxe à culbuteurs enfermés, carter de chaîne étanche.

Les modèles KL4, KLS4 350 cm, KL5 et KLS5 500 cmc, à culbuteurs et à soupapes latérales, sont prévus pour l'adjonction d'un sidecar.

Ils comportent un cadre modèle renforcé avec raccords brasés pour le sidecar, une fourche avec amortisseurs réglables à la main, des freins de direction avec gros bouton moleté pour le réglage, un réservoir en crosse de grande capacité, des garde-boue AV à bavette et AR à flasques et charnière, une boîte 4 vitesses à sélecteur, un embrayage spécial, un amortisseur spécial sur le pignon moteur, une roue arrière à broche permettant le démontage facile de celle-ci.

Les deux caractéristiques vraiment originales de ces modèles consistent en un carter de chaîne étanche en aluminium coulé dans lequel les chaînes (dynamo et primaire) fonctionnent dans un bain d'huile et la suspension arrière brevetée à pont supérieur qui assure à ces machines une tenue de route vraiment incomparable.

Les différents modèles de sidecars réunissent, tant au point de vue du châssis qu'à celui de la carrosserie, le maximum de perfection mécanique et de confort.

Enfin les fervents du « motoball », ce nouveau sport, trouveront chez Monet et Goyon une moto spécialement étudiée pour ce sport et qui, entre autres victoires, s'est adjugée le Championnat de France.



La boîte de vitesses d'Eyston.

Le capitaine Eyston, l'homme le plus rapide du monde en automobile, avait adapté à sa voiture une boîte de vitesses munie d'un sélecteur à pédale, analogue à celle employée sur les motos.

QUE POUVEZ-VOUS DEMANDER à votre « Officiel » ?

Pour votre Commerce.	500 feuilles	1.000 feuilles	1.000 suivants
<i>Les frais d'expédition doivent être ajoutés aux prix donnés.</i>			
Lettres (21x27), réglure recto-verso	88, »	109,50	47,50
Factures (21x27), réglure recto seulement	101,25	122,75	47,50
Memorandum (13,5x21), réglure recto seulement	68,25	83,25	34,25
Traites commerciales (105x27), avec imp. raison sociale	72,75	87,75	34,25
Envel. bulles n° 110 (145x11), avec nom et adresse..	53 »	75, »	48,50
— grises n° 325 (145x11) av. nom et adresse	52 »	73 »	46,50
— blanches, vélin bicolore, n° 77 (145x11), av. nom et adresse	57 »	83,50	56 »

Pour tous modèles non prévus demander TARIF.

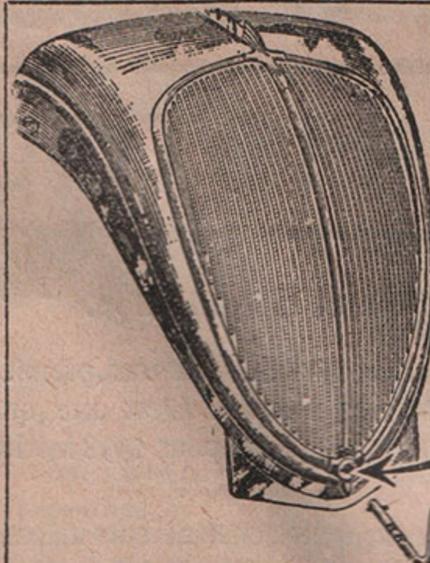


GONFLEUR PORTATIF

TOUS COMPRESSEURS ET POSTES D'AIR COMPRIMÉ DE 2 A 43 m³

Ateliers **CREYSSENSAC**

60, Rue Rouget-de-l'Isle
SURESNES (Seine)



GRACE AU GUIDE R K

ADAPTABLE SUR SIMCA - CINQ
IL EST Désormais INUTILE DE RETIRER LE CAPOT pour la mise en route à la manivelle.

Prix : 60 fr.

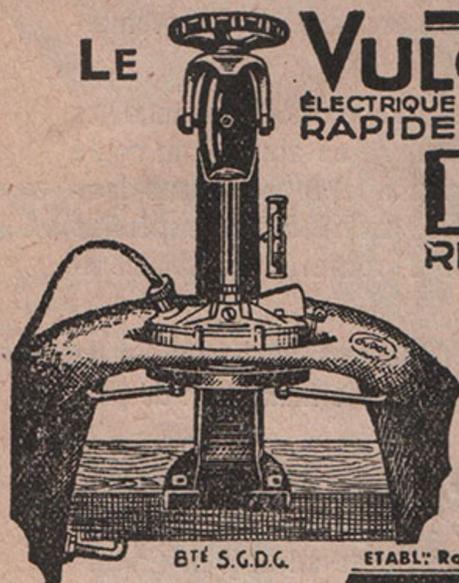
(Remise aux revendeurs.)

Éts "R. K."

11, r. Louis-Blanc

SAINT-OUEN

(Seine)



LE VULCANISATEUR ÉLECTRIQUE RAPIDE ET AUTOMATIQUE

DUPROL

RECONSTITUE CHAMBRES ET ENVELOPPES. TRAVAIL ÉTONNANT RAPIDITÉ INCROYABLE SIMPLICITÉ ENFANTINE

UNIQUE AU MONDE

TOUS RENSEIGNEMENTS, NOTICE, BROCHURE, ÉCHANTILLON D'UNE RÉPARATION OBTENUE AVEC L'APPAREIL, ETC... SONT ENVOYÉS GRATUITEMENT PAR RETOUR DU COURRIER SUR SIMPLE DEMANDE ADRESSÉE AUX INVENTEURS-FABRICANTS

ETABL: Roland DUPONT & C^e, 28, Av. Foch, EPERNAY (Marne)

B.T.E. S.G.D.G.



RÉPARATIONS & ECHANGES STANDARD

de COMPTEURS de TOUTES MARQUES

TRANSMISSIONS ADAPTABLES

sur tous modèles.

PLAQUES LUMINEUSES

ÉTS DECA

7, rue ALEXANDRE-PILLEAUD
IVRY-sur-SEINE - Tél. : ITA 17-40 (8 lig.)

Agents et Représentants demandés pour la Province.



PIÈCES AMÉRICAINES ADAPTABLES



AUBURN
BUICK
CHEVROLET
CHRYSLER
DODGE
ERSKINE
ESSEX
FORD
GRAHAM
HUPMOBILE

LA SALLE
MARMON
OAKLAND
OLDSMOBILE
PACKARD
PLYMOUTH
PONTIAC
STUDEBAKER
WHIPPET
ETC. ETC.



ACCAM

1, RUE DU COL RENARD
12, RUE DU COL MOLL
TÉLÉPH: GALV. 58-53

PARIS

GUÉRIN & ARLÉO

Seuls, fabricant en grande série et aux meilleurs prix

TOUTES PIÈCES DÉTACHÉES

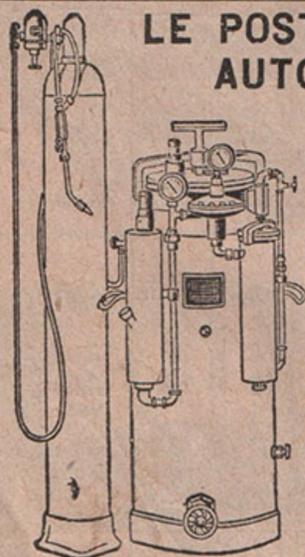
NON D'ORIGINE GARANTIES ADAPTABLES A

**DE DION
MATHIS**

**HOTCHKISS
ROSENGART**

VÉHICULES TOURISME ET INDUSTRIELS

Établiss. GUÉRIN et ARLÉO, 2, place du Port, COURBEVOIE
Téléphone : Défense 01-15 et 17-19 — Adresse télégraphique : Guerléo-Courbevoie



LE POSTE PORTATIF DE SOUDURE AUTOGÈNE QU'IL VOUS FAUT

Consultez-nous
Plus de 15.000 en service

Volcan

Successeur des Sociétés

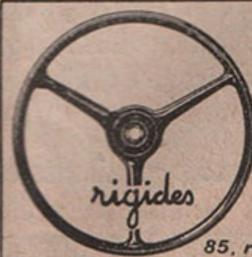
TINGUELY et C^{ie} — SOUDIUM

HABRAN FRÈRES et DUBE

5, rue Pasquier, LEVALLOIS (Seine)

Téléphone : PEReire 34-75 (3 lignes)

Télégramme: TINGUELY-PARIS



rigides

LES VOLANTS QUILLERY

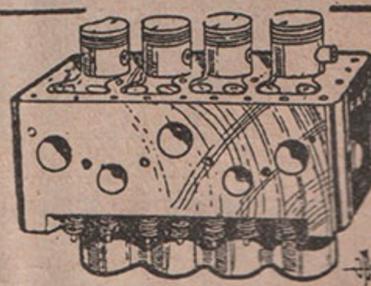
équipent

CITROEN
CHENARD
SIMCA
ROSENGART
PEUGEOT



antivibrants

85, rue Pierre-Demours. PARIS-17^e - Wagram 55-21



F. A. E.

LES SPÉCIALISTES DES BLOCS - CYLINDRES
Culasses et Accessoires de cylindres

L. TRUELLE & C^{ie}
8, rue Bequet, RUEIL (S.-et-O.)

CONSULTEZ NOTRE ANNONCE DU PREMIER NUMÉRO DU MOIS

BICYCLETTE

Le vissage des pédales.

Remarques nouvelles.

Nous avons cru devoir mettre un point final à ces débats confraternels et courtois concernant le vissage des pédales de cycles, nombre de nos lecteurs Vélocistes ayant librement formulé leurs avis.

Néanmoins, ayant reçu récemment encore de nouvelles remarques, formulées par M. Émile Peyre, mécanicien averti et auquel on ne saurait contester une très sûre expérience, nous donnerons ici connaissance de cette intéressante communication :

ÉMILE PEYRE
MÉCANICIEN
MOURIÈS (B.-DU-RH.)

Monsieur,

J'ai lu les différents articles parus à *L'Officiel* au sujet du vissage des pédales, et je constate que si tout a été à peu près dit, tout n'a pas été dit de façon péremptoire.

Il faut d'abord convenir que les pédales ont été conçues se vissant, l'une à droite et l'autre à gauche, de manière que dans le sens de la marche elles n'aient pas tendance à se dévisser (en considérant bien entendu le rôle intermédiaire de la bille).

Ceci est parfaitement logique, mais je considère que si elles se visaient toutes les deux à droite, il n'y aurait aucun inconvénient, et je vais en donner les raisons.

Or tout le monde a pu constater, avec les pédales à droite et à gauche, que lorsqu'une pédale a été insuffisamment bloquée, elle ne se visse pas en service, et si l'on n'y remédie pas c'est la détérioration de la manivelle.

Par contre, si le roulement, par suite d'usure ou de détérioration d'une bille, vient à se coincer, la pédale se dévissera d'autant plus facilement qu'elle aura été moins bloquée sur la manivelle. En ce cas la bille n'inversant plus le sens de rotation, l'effet de coinçage sera beaucoup plus important que le frottement de la bille en service normal.

Peut-on prétendre que si les pédales se visaient toutes les deux à droite, celle de gauche se dévisserait ?

Je dis non : si elle a été convenablement bloquée avec une clé spéciale à pédales (clés qui, ayant toujours une longueur appréciable, permettent un bon blocage).

On a dit en effet, non sans raison, en parlant des cuvettes de pédalier qui se visaient toutes les deux à droite dans presque tous les vélos, que la cuvette de droite se dévisserait en service; or la cuvette de droite, si elle a tendance à se dévisser en usage, se dévisse toujours lorsqu'elle a été mal bloquée, et elle est assez souvent mal bloquée parce qu'elle n'offre pas une bonne prise.

Il faut reconnaître qu'avec une bonne clé et un peu de bonne volonté on peut bloquer la cuvette de droite de façon que si son filetage est normalement en état, elle ne se dévissera plus. D'ailleurs sans cette raison les constructeurs ne persisteraient pas dans cette voie.

Pour les pédales, la question n'est pas critique, parce que je pense qu'il n'existe aucun Vélociste digne de ce nom qui ne dispose de clés spéciales à pédales et que ces clés permettent, sans excès de bonne volonté, un bon blocage.

Dans une pédale, le frottement de la bille agit sur un diamètre très faible non comparable à celui d'une cuvette de pédalier d'un diamètre plus important dont le frottement de la bille agit sans porte à faux.

En conclusion, convenons que les constructeurs possèdent l'outillage pour établir des pédales gauches et droites, que la manivelle de droite, portant la roue dentée, sera toujours une manivelle pour le côté droit, que les Vélocistes n'ont que deux tarauds à posséder, l'un à droite, l'autre à gauche, pour le cas éventuel d'une retouche; que les pédales droite et gauche sont soumises au même travail et par conséquent qu'il s'use autant de pédales à droite qu'à gauche; en conséquence la critique faite sur cette question restera très probablement sans effet.

Vélocistes, bloquez bien vos pédales et vous n'aurez pas à redouter la concurrence des bazars pour la vente de cet article, vu qu'un amateur aura de grandes difficultés pour retirer les pédales qu'il désire remplacer. Veuillez agréer, etc...

Emile Peyre.

— x —

Des rétroviseurs pour les bicyclettes.

Il est indéniable que la circulation des cyclistes, la nuit, comporte bien des lacunes au point de vue de la sécurité des cyclistes eux-mêmes et des autres usagers de la route.

C'est dire qu'il est indispensable de rechercher tout ce qui est susceptible de renforcer ce coefficient de sécurité.

Dans un récent numéro de *L'Officiel*, un de nos lecteurs suggérerait que les cyclistes circulant la nuit devraient porter un fanion blanc installé sur le côté gauche de la bicyclette.

Faisant écho à cette suggestion, un de nos lecteurs : M. Armand Court, vélociste à Agen, nous a adressé la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

J'ai lu dans votre dernier numéro, n° 30, à la rubrique « Bicyclette », les conseils d'un lecteur au sujet de la circulation de nuit à bicyclette.

Ce lecteur préconise un fanion blanc, placé sur le côté gauche du guidon. L'idée est bonne, mais je crois qu'elle serait meilleure si les cyclistes avaient tous, *obligatoirement*, un miroir rétroviseur au côté gauche du guidon naturellement. De jour et de nuit ils verraient qui va les dépasser, et la lumière des phares des voitures en se réfléchissant sur le miroir serait aussi un avertissement pour l'automobiliste (car il arrive que les feux rouges des cyclistes soient défaillants, absents ou recouverts par leur pèlerine ou manteau).

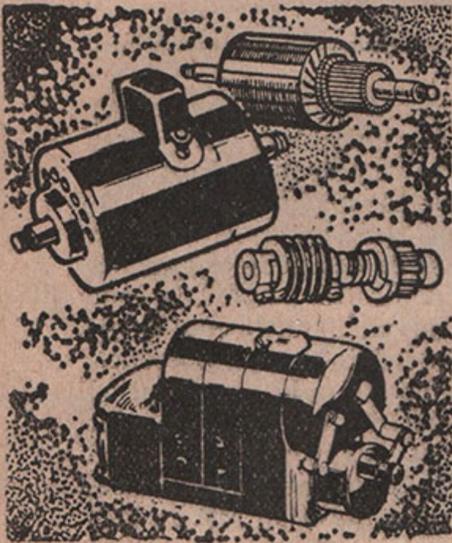
Les cyclistes y gagneraient en sécurité et en agrément de route de jour et de nuit, les automobilistes auraient leur conduite facilitée et... les accessoiristes y trouveraient leur compte ! (ainsi que les Vélocistes détaillants).

Veuillez agréer, etc.

Cette idée de notre correspondant mérite d'être retenue et examinée avec attention.

Il est même à noter que de nombreux cyclistes, surtout des tandémistes, soucieux de leur sécurité personnelle, ont déjà installé des miroirs rétroviseurs de moto sur leurs tandems et qu'ils s'en trouvent fort bien.

EN NEUF
OU EN OCCASION



vous trouverez
TOUTES MARQUES
TOUS TYPES

DE

MAGNETOS,
DYNAMOS,
DÉMARREURS,
DYNASTARTS,

même parmi les modèles
les plus anciens.
AVEC 6 MOIS DE GARANTIE

à des

PRIX IMBATTABLES

Éts A. de Sarello
90. avenue des Ternes,
PARIS (17^e)

Tél. : ÉTO 32-20 et la suite.
Adr. télégr. : Desarello-Paris 62

Toute moto doit légalement être
équipée d'un RÉTROVISEUR

STATION VOISIN

VOISIN
PIÈCES D'OCCASION
D'ORIGINE

159, rue du Général-Gallieni, 159
BOULOGNE-sur-SEINE Mollitor 15-48

**RESSORTS
A BOUDIN**
EN TOUS
GENRES



RESSORTS
DE GRANDE
PRÉCISION

MAURICE BERNARD
7&8, rue du Chalet. PARIS (10^e)
Téléph: Botzaris 34-10

SUPPRESSION
COMPLÈTE DU
TARAUDAGE
PAR LES VIS ET
FAUSSES-VIS A MÉTAUX
EN ACIER TREMPÉ



"PARKER"

POUR L'ASSEMBLAGE et la FIXATION
RAPIDES et SIMPLES
des métaux et matériaux en feuilles



E. MULIN

169, av Thiers, LYON
TÉL : LALANDE 48-23

Dépôt à Paris, TÉL: DID 38-65
16, RUE DES BOULETS, XI

PIÈCES ADAPTABLES



22, 24, rue
Anatole-France
LEVALLOIS
(Seine)

Téléph. :
ÉTOILE 42-62
PEREIRE 07-52

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS

A. SALVI
S.A.R.L. CAPITAL: 480.000 FR.

Contrats de Location de Cycles avec Vente éventuelle

EN VENTE AU JOURNAL Les 10 exemplaires

Prix par minimum de 10 :

	Timbrés	Non timbrés
Aux Agents Membres du Syndicat	48.20	3.20
Pour frais d'expédition, joindre :	2 »	0.35

TOUS
ENGRENAGES

Établissements A. ACCARY
33 bis, rue Faidherbe - PARIS
Rég. 28-37

POIDS LOURDS
TOURISME
TRACTEURS

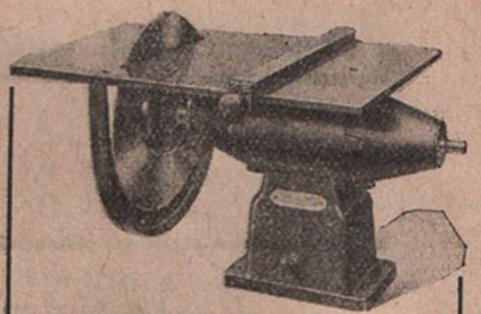
NETTOYAGE DE HOUSSES

Le jeu : 30 francs

Prend, Livre à domicile en 48 heures.

DEL COURT 42, rue des Jeûneurs
PARIS

Téléphone : Richelieu 89-17



"VÉKA"

BLOCSGIE B. S. 35

Puissance 1/3 CV

1.400 t/min. — Diamt-scie 250

FORCE, LUMIÈRE, 110-220-380 V.

78, rue Alsace-Lorraine
PARC-SAINT-MAUR (Seine)

**MOTEURS
ÉCHANGES-STANDARD**

Rodés et garantis 6 mois.

Pour GROEN

RENAULT - PEUGEOT

JANVIER-STANDARD

44, rue d'Alsia, PARIS — GOB. 03-00

**DONNET FIAT
HOTCHKISS**

PIÈCES DÉTACHÉES ADAPTABLES
EXPÉDITION A LETTRE LUE
CATALOGUE SUR DEMANDE
ÉTS E. DUPUIS, 35, r. Goerzant, PARIS (XVII^e)
Étoile 23-86

PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE

DURIEZ SPÉCIALISTE

Rosengart

66 AVENUE EMILE ZOLA, PARIS, XV^e

En solde, lot important de pièces
d'occasion et pièces adaptables

Pour tout ce qui concerne
LOIS et RÉGLEMENTS
Consultez nos Services

MANUEL-GUIDE GRATIS

INVENTIONS

OBTENTION de BREVETS POUR TOUS PAYS

Dépôt de Marques de Fabrique

H. BOETTCHER fils, Ingénieur 23, Rue La Boétie Paris
Conseil

PIÈCES POUR
VOISIN

ADAPTABLES et de RÉCUPÉRATION
GARANTIES

ÉCHANGE STANDARD

Henri SOYER 12, rue Bellanger
LEVALLOIS - Per. 27-53

bon mécano clés de qualité

ETERNUM **FURIA**

EN ACIER ULTRA VANADIUM

L. DEMURGER, RIFFET et C^{IE} ROANNE, LOIRE et PARIS, 36 r. de la FONTAINE au ROL, Tél. LOBER. 44-00

Pour les cyclistes franchissant les frontières.

Les Vélocistes des départements frontaliers, qui ont souvent l'occasion de renseigner ceux de leurs clients qui, pour leurs affaires ou leur plaisir, ont à franchir les frontières, liront avec intérêt la lettre ci-dessous adressée, le 26 octobre 1937, par M. le Directeur général des Douanes à M. X...

« Par lettre du 27 septembre dernier, vous avez bien voulu me demander d'examiner la possibilité, pour les clubs accrédités, d'obtenir la régularisation des cartes de passages non déchargées à la sortie, avant la date d'échéance de ces titres, au vu d'une déclaration des autorités étrangères établissant la présence des vélocipèdes hors de France.

» Vous exposez que la réglementation actuelle augmente sensiblement la responsabilité des clubs, car ceux-ci, plus particulièrement pour les cartes valables un an, doivent attendre parfois dix ou onze mois avant de pouvoir solliciter la régularisation d'un titre non déchargé. Or, pendant ce laps de temps, les machines peuvent changer de propriétaire, ou encore être volées. Les clubs se trouvent alors dans l'impossibilité de satisfaire aux engagements contractés vis-à-vis de mon Administration.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que la réglementation susvisée a pour objet de mettre obstacle à des agissements préjudiciables aux intérêts du Trésor. Si une carte de passages non périmée pouvait être régularisée avant son échéance, au vu d'un certificat constatant la présence de la machine à l'étranger, il serait possible à son titulaire d'importer ensuite ce vélocipède en France, au vu de la carte régularisée, sans que celle-ci fût reprise en charge. Ainsi la bicyclette en question échapperait au contrôle de mes services et pourrait rester définitivement en France sans avoir été soumise aux droits.

» Reconnaisant néanmoins le bien-fondé de vos doléances et désireux d'y porter remède dans les limites compatibles avec la sauvegarde des intérêts du Trésor, il m'a paru possible d'autoriser la régularisation, avant leur échéance, des cartes de passages pour vélocipèdes sous les réserves et conditions suivantes :

» 1^o Les cartes devront être déposées au bureau de prise en charge;

» 2^o La présence du vélocipède à l'étranger devra être constatée à une date postérieure à celle du dépôt par une autorité étrangère (douanes, municipalités, police, etc...), laquelle aurait à signaler que le vélocipède était démuné du plomb de douane français ou que ce plomb a été enlevé par ses soins.

» Il va de soi que la régularisation des cartes adirées ou déclarées telles ne pourrait avoir lieu que sur production d'un certificat établissant la présence des vélocipèdes en cause à l'étranger postérieurement à l'échéance des titres de mouvement.

» Le service des douanes reçoit des instructions dans ce sens. »



Ce Cachet Syndical

doit figurer sur toutes vos
ENVELOPPES - LETTRES - FACTURES

Signe d'union corporative

IL VOUS SERA ADRESSÉ
moyennant **2 fr. 50** en timbres

CARBURANTS & LUBRIFIANTS

Contre la hausse éventuelle de l'essence.

Les protestations se multiplient.

Nos Groupements corporatifs, « Syndicat Général des Motoristes, Vélocistes et Motocistes » et « Fédération », poursuivent, bien entendu, leurs instances en haut lieu contre le projet de hausse de la taxe sur l'essence, sans préconiser de « manifestations inopportunes », comme nous l'avons exposé déjà et qui ne tendraient qu'à arrêter plus ou moins complètement la circulation automobile... à titre préventif.

Ne revendiquant nullement l'exclusivité de cette défense de l'automobile et de la motocyclette contre un projet dont la réalisation serait si dangereuse pour l'ensemble de nos commerces et de nos industries, nous ne saurions trop donner toute notre approbation aux organismes agissant dans le même sens.

C'est pourquoi nous retiendrons aujourd'hui la protestation si bien présentée de la Chambre de commerce de Dijon dont nous citerons les passages essentiels :

« ... Les charges qui pèsent sur les transports publics et privés ne laissent plus aucune marge à une nouvelle taxe, quelle qu'elle soit, sur l'automobile.

» Tous les usagers de la route sont en émoi par suite de la menace d'élévation des taxes sur l'essence.

» C'est qu'actuellement toutes les charges qui pèsent sur les transports publics et privés ne laissent plus aucune marge à une nouvelle taxe, quelle qu'elle soit, sur l'automobile.

» Si le prix de l'essence venait à augmenter, c'est demain l'arrêt complet d'une grande partie des voitures de tourisme qui, contrairement à ce que l'on croit, sont très en usage parmi les petits possédants, qui ne pourront plus supporter, en sus de cette augmentation, les prix d'entretien et de réparation de leurs voitures, par suite de la hausse toujours croissante des pièces détachées, des pneumatiques et des heures de mécanicien.

» C'est la vie plus chère sous toutes ses formes, occasionnée par l'augmentation du prix du fret.

» C'est le ralentissement des fabrications dans les usines automobiles qui amènera forcément le chômage.

» En un mot, c'est la vie économique du pays qui va être totalement bouleversée, tout en diminuant le rendement des impôts. »

N'est-ce pas, en effet — le bon sens l'indique — comme nous l'avons exposé déjà ici même, aller à l'encontre des intérêts de l'État et de ceux de toute la vie économique du Pays, que larver la somme de la matière imposable, à force de charges réellement insupportables dans le véritable sens de ce mot.

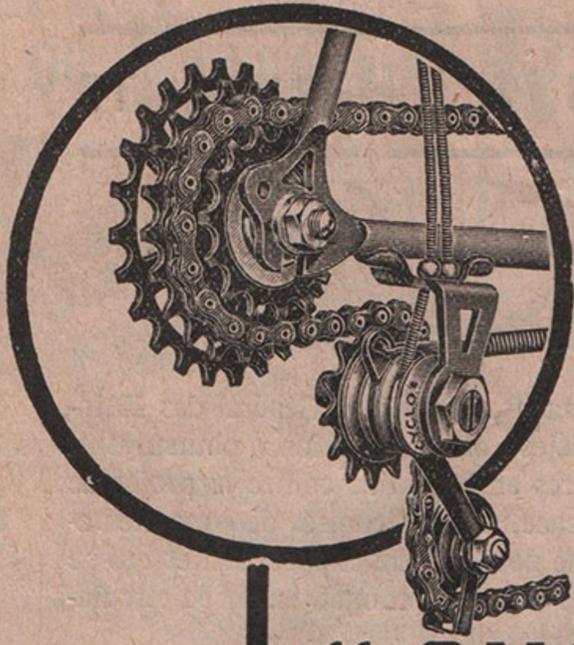
Avez-vous pensé à vous munir des

BULLETINS DE PAYE

que la loi vous oblige à remettre à vos salariés pour

la justification des cotisations aux

ASSURANCES SOCIALES ?



UN VÉLO SÉRIEUX
DOIT ÊTRE
NÉCESSAIREMENT
ÉQUIPÉ AVEC

“ CYCLO ”

Il roule en France plus de
700.000 vélos
équipés avec changement
de vitesses “**CYCLO**”.

Sa meilleure référence est :
L'APPRECIATION DE CEUX QUI L'UTILISENT
Exigez CYCLO de votre fournisseur habituel.

POUR TARIF ET RENSEIGNEMENTS :
CYCLO SAINT-ÉTIENNE

DRESCH
PIÈCES DÉTACHÉES
19, Rue Violet, PARIS (15^e)
Demandez nouveaux modèles Motos 1937



REYNOLDS '531'

TUBES - BASES - MONTANTS
FOURREAUX - TUBES FILETÉS



Exigez les
Décalques
de garantie
ci-dessus

VÉLOCISTES !
n'employez que des cadres
établis entièrement en
REYNOLDS "H.M 531"
vous obtiendrez
LE RECORD DE LA LÉGERETE
avec le maximum de **RIGIDITÉ**
qualité d'acier **INÉGALABLE**
AGENCE FRANCE - DUPIEUX
31, r. de la Chapelle, PARIS (18^e)

CHROME-CUIR

Le fabricant spécialiste des
vêtements de cuir pour
auto, moto, aviation, sports et
ville (hommes et dames) vous
invite à l'interroger pour tous
vos achats.

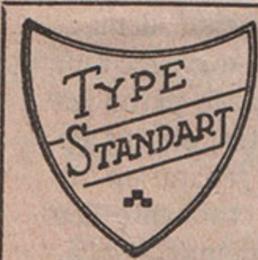
Conditions particulières.

CHROME-CUIR

38, r. du Château-d'Eau, PARIS (X^e)
Tél. : Botzaris 73-37

Magasins et ateliers au 1^{er} étage,
ouvert tous les jours sauf dimanche.

Catalogue illustré adressé
gratuitement sur demande.



POUR VOS DÉCALQUES
GLISSANTES, A L'EAU... AU VERNIS
adressez-vous

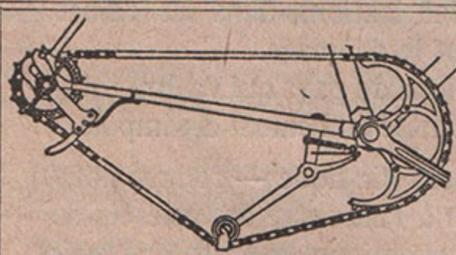
Établissements TALAR

27, r. des Petites-Écuries, Paris-10^e - Tél. Pro. 00-89
La plus forte production mondiale

SELLES PRYMA



SELLES
DE
QUALITÉ



“ LE SUPER-LEADER ”

DÉRAILLEUR à détension
automatique de chaîne évitant
l'usure de celle-ci et assurant un
déraillement de chaîne impeccable.

Ch. GAUTHEROT, Const^r
49, avenue du Drapeau, DIJON



Fabricant : Ateliers MÉCANO - 4, Passage Piver, PARIS - XI.

Après le Par'golf
le COUVRE-CHAÎNE DE TANDEM
“**MÉCANO**”
à coulisse - BREVETÉ - pour
écart de 57 à 63 centimètres.

Chez tous les Commissionnaires.

**PNEUS
VÉLO & MOTO**



**BANDAGES
POUR CAMIONS**

HUTCHINSON

124, AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES - PARIS 8^e

TRANSPORTS & POIDS LOURDS

Toute la Réglementation des transports automobiles en deux tableaux.

Rappelons que toute la réglementation, si complexe, des Services de transports automobiles, de personnes et de marchandises, a été synthétisée, par les soins de *L'Officiel de l'Automobile, du Cycle de la Motocyclette* en deux tableaux.

Cette documentation nette et précise est indispensable à tous les transporteurs : Motoristes, pour vous-mêmes — si vous effectuez des transports — ou pour vos clients transporteurs, procurez-vous ces tableaux, alors qu'il en est encore temps.

Envoi immédiat contre 2 francs en timbres pour frais d'impression et d'expédition.

TRANSPORT DE MARCHANDISES

Carte de transporteur.

Cession autorisée dans certaines conditions.

A diverses reprises nous a été posée cette question : Étant donné que le décret du 13 juillet 1935 a établi, pour les transporteurs de marchandises par services automobiles, une *carte*, qui demeure provisoire, mais est toujours valable à l'heure actuelle, un transporteur peut-il céder cette carte à un successeur, s'il vient à céder tout ou partie de son exploitation ?

Nous ne saurions mieux répondre qu'en reproduisant ci-dessous le texte même d'une lettre officielle de M. le Ministre des Travaux publics, adressée à tous les préfets, en date du 20 octobre 1937, en vue de leur permettre de fixer les intéressés sur ce point :

L'article 18 du décret du 13 juillet 1935 dit :

« Chaque carte établit pour le transporteur, à titre provisoire, etc..., le droit d'exécuter des transports publics dans le cadre des indications qu'elle comporte avec le véhicule auquel elle est rattachée.

» La carte provisoire de transport public porte l'indication du nom et de l'adresse du transporteur, du numéro d'immatriculation du véhicule, du numéro de référence de la liste d'inscription des véhicules. »

Ce droit d'exécuter des transports publics, ainsi conféré par l'article 18 du décret du 13 juillet 1935 au possesseur d'une carte, constitue pour celui-ci un élé-

ment de son fonds de commerce dont la carte ne fait que matérialiser l'existence.

En vertu du droit que possède toute entreprise de céder tout ou partie de son fonds de commerce, une carte provisoire de transports publics peut donc être cédée, mais à la condition qu'il y ait en même temps cession directe de la partie du fonds de commerce qu'elle matérialise, c'est-à-dire de la partie du fonds de commerce correspondant à l'activité du véhicule en cause, telle que cette activité est définie sur ladite carte provisoire de transport.

Pour admettre le transfert d'une carte provisoire d'un transporteur à un autre, les Comités techniques départementaux devront exiger la production d'un acte enregistré, sous seing privé ou notarié, justifiant que les conditions précisées au paragraphe ci-dessus sont réalisées.

Par contre, la cession d'une carte de transport n'entraîne pas forcément la cession du véhicule pour lequel elle a été délivrée, véhicule qui peut être remplacé par un véhicule similaire dans les conditions de l'article 21 du décret du 13 juillet 1935; mais dans ce cas le premier véhicule perd tout droit à la délivrance d'une carte de transport.

Je vous prie de vouloir bien porter les présentes instructions à la connaissance du Comité technique des transports de votre département.

Le ministre des Travaux publics,

H. QUEUILLE.

Un nouveau car à gazogène.

L'Administration des Eaux et Forêts vient de procéder, à Dijon, aux essais d'un nouvel autocar à 35 places muni d'un gazogène fonctionnant au bois.

Le gazogène et l'épurateur sont placés à l'arrière de la carrosserie de chaque côté d'une soute à bagages.

Les essais ont eu lieu sur le parcours Dijon-Val-Suzon, Saint-Seine-l'Abbaye et retour, soit 70 kilomètres.

Ils furent on ne peut plus probants.

L'alimentation du moteur, même au départ, fut assurée par le gaz de bois, sans le secours d'aucun autre carburant.

Au point de vue consommation il fut établi que ce car pouvait transporter 35 voyageurs ou 3 tonnes de marchandises sur une distance de 100 kilomètres à une vitesse d'environ 70 kilomètres à l'heure en dépensant, en bois, une somme équivalente au prix de 3 litres environ d'essence.

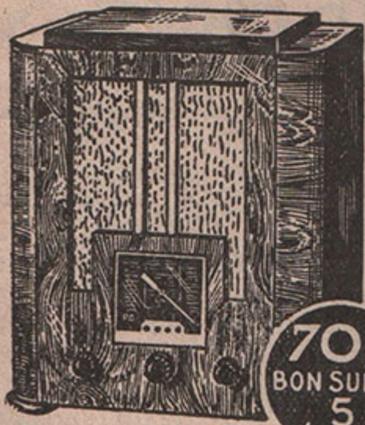
TOUTES LES OBLIGATIONS DES TRANSPORTEURS PUBLICS et PRIVÉS

EN DEUX LUMINEUX TABLEAUX : 1^o MARCHANDISES, 2^o PERSONNES

AVEC RÉFÉRENCES AUX TEXTES

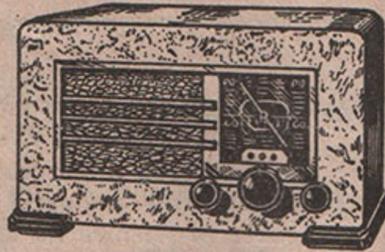
ENVOI FRANCO SUR SIMPLE DEMANDE ACCOMPAGNÉE DE DEUX FRANCS EN TIMBRES OU MANDAT
et ADRESSÉE A L'OFFICIEL DE L'A. C. M., 59, avenue de la Grande-Armée, PARIS (16^e)

VOXAZUR LE POSTE PUR

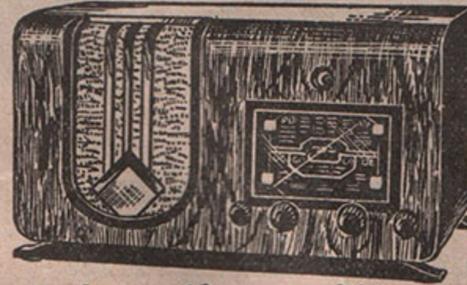


703
BON SUPER
5
LAMPES

704 poste portable



705 Un poste ultra moderne



706
UN 7 LAMPES
DE
GRAND LUXE

Tous ces modèles peuvent être vendus en 12 mensualités.

CULMEN-RADIO. 32-B^d du Temple PARIS XI^e
FONDÉ EN 1926

Pub. G.S.

NEW-HOME

MACHINES A COUDRE
— VIBRANTES ET ROTATIVES —

Assurez-vous-en la Représentation

Étab^{ts} ROGALLE

Société à responsabilité limitée, capital 500.000 fr.
123, rue de Reuilly, PARIS (XII^e) Catalogue franco.



Contrats de Locations de Cycles avec vente éventuelle

PRIX PAR MINIMUM DE 10 EXEMPLAIRES

	timbrés	non timbrés
Aux Agents Membres du Syndicat.....	45.20	3.95
Frais d'expédition,		



NOUS RÉPARONS

les machines de toutes marques

Thimonnier-Lyon
75, rue de Bourgogne

L'ARTISANAT

Locations professionnelles.

Nécessité de l'étendue de la loi.

Nombreux sont les artisans qui devraient être, à l'heure actuelle, en mesure de bénéficier de la législation sur les locaux professionnels et qui sont contraints de quitter des locaux pour en prendre de plus modestes à raison des difficultés que leur crée la crise économique.

Or, en l'état des textes actuellement projetés pour les locations à usage professionnel, ces artisans ne se trouvent pas protégés par la prorogation jusqu'en 1944, mais par la notion de prix licite, à moins qu'ils ne soient entrés dans les lieux au plus tard au 30 juin dernier.

Il serait de toute équité que la protection légale s'appliquât à toutes les locations contractées même à l'avenir jusqu'à l'expiration de l'effet de la loi comportant prorogation et prix licite.

Cette suggestion, basée sur l'équité même, a été soumise aux Pouvoirs publics par la « Fédération des Groupements Commerciaux de l'Automobile, du Cycle, de la Motocyclette » qui ne néglige rien pour la faire aboutir.

X^e Concours national des meilleurs artisans de France.

Le dixième Concours national des meilleurs artisans de France est ouvert à toutes professions artisanales, il comportera des présentations dans tous les domaines; aussi certains Motoristes, Vélocistes et Motocistes peuvent-ils être appelés à faire

connaître des innovations ou perfectionnements de leur conception.

Cette manifestation, organisée par la Chambre Artisanale de France, en collaboration avec l'Association des inventeurs et petits fabricants, se tiendra au Centre des classes moyennes, 19, boulevard Sébastopol, Paris, au mois de mars prochain.

De nombreuses récompenses, consistant en médailles, diplômes et objets d'art, offerts par les Pouvoirs publics et les grandes organisations artisanales, sont réservées aux meilleures présentations.

Ces créateurs de nouveautés sont admis à demander le certificat de garantie qui protège le modèle et l'invention en France pendant une année.

Des emplacements gratuits seront réservés aux lauréats ayant obtenu les plus hautes récompenses aux expositions précédentes, ainsi qu'aux Concours Lépine.

Pour tous renseignements complémentaires, il y a lieu de s'adresser au Comité du Concours National des Meilleurs Artisans de France, 19, boulevard de Sébastopol, Paris.

QUE POUVEZ-VOUS DEMANDER

à votre « Officiel » ?

Pour votre Atelier.	FRANCO		
	Par 25	Par 50	Par 100
Bulletins de paye (21x13,5)	1,75	2,80	5,25
Fiches de réparations cycle, impres. 1 côté (17x12).	3,50	6,45	12,40
Fiches de réparations auto, impres. 2 côtés (22x13).	4 »	7,90	14,30
Contrats d'embauchage, impres. 1 côté (32x25)....	2,80	10,90	21,80
Feuilles inspection voitures, impres. 1 côté (24x32).	9,25	15,90	29, »

T. S. F.

Cours pratique de dépannage des récepteurs de T. S. F.

C'est avec une intention bien marquée que, dans le titre de ce cours, nous avons joint l'adjectif « pratique ».

Les lignes qui suivront ne constitueront pas un cours théorique. Nous avons tenu avant tout à ce que nos conseils soient à la portée des nouveaux venus à la radio, c'est-à-dire à la plupart des Motoristes qui se sont adjoint la vente rémunératrice d'appareils de T. S. F.

Il est, en effet, indispensable que ces derniers soient capables de réparer le cas échéant les postes vendus par eux. Le Motoriste a une clientèle de premier ordre susceptible de lui acheter également des postes de T. S. F.; mais il est nécessaire, pour réussir dans cette branche, qu'il ne soit pas complètement ignorant des éléments de la T. S. F.

En initiant le Motoriste au dépannage, nous sommes certains que nous contribuons également pour une grande part à augmenter ses ventes de postes de T. S. F.

Avant d'entrer dès maintenant dans le vif du sujet, notre grande expérience de la radio nous commande de vous faire connaître tout d'abord comment un poste de T. S. F. fonctionne, par la suite le dépannage deviendra un jeu.

Pour nous faire comprendre du plus grand nombre possible de lecteurs, nous aurons souvent recours, pour expliquer certaines lois d'électricité et de radio à des analogues hydrauliques et mécaniques. Pour qui connaît le rôle d'un volant, d'un ressort, d'une boîte de vitesses, il sera aisé de comprendre l'effet d'un condensateur, d'une bobine de self, d'un amplificateur, éléments qui entrent normalement dans tous les postes de T. S. F.

* * *

Première partie.

Emission. — Le speaker, autrement dit la personne chargée d'annoncer les programmes ou de donner les nouvelles, émet, lorsqu'il parle, des ondes sonores.

Celles-ci se traduisent par des vibrations de l'air, lesquelles sont différentes suivant les syllabes composant les mots et le timbre de la voix du speaker.

Ces vibrations viennent frapper la membrane du microphone placé dans le studio face au speaker. Ce studio est évidemment aménagé au point de vue acoustique pour qu'aucun bruit extérieur ne vienne troubler l'émission.

Le microphone est relié par un câble à un amplificateur basse fréquence (B. F.). Cet amplificateur est un appareil qui transforme les vibrations reçues par la membrane du microphone en courant électrique modulé.

Ce courant électrique, dont les variations suivent exactement les modulations de la voix du speaker, est transmis par un câble téléphonique à la station émettrice.

Cette station comprend les générateurs de courant à haute

fréquence (courant qui varie périodiquement et dont le nombre de vibrations est de l'ordre du million par seconde).

Ce courant haute fréquence (H. F.) a pour but de créer au sommet de l'antenne de la station émettrice une perturbation électromagnétique dans un milieu spécial appelé hypothétiquement « éther » par les physiciens. Cette perturbation se propage de proche en proche dans toutes les directions et constitue ce que nous appellerons « l'onde porteuse » de l'émission.

Cette onde porteuse serait sans effet sur les appareils récepteurs de T. S. F. si le courant basse fréquence décrit ci-dessus ne se trouvait mélangé, à la station à l'aide d'appareils spéciaux, au courant haute fréquence dont l'émission devient ainsi modulée et susceptible d'être captée par les appareils récepteurs dans un rayon qui dépend de la puissance de la station émettrice.

✕

CARNET CORPORATIF

NÉCROLOGIE

Monsieur Pierre Michelin.

Un grand industriel français, M. Pierre Michelin, vient de trouver la mort dans un accident d'automobile qui s'est produit aux environs de Montargis et qui a fait quatre victimes.

M. Pierre Michelin, qui était âgé de trente-quatre ans, était le second fils de M. Edouard Michelin et le neveu de M. André Michelin, les créateurs de l'industrie française du pneumatique. Codirecteur avec son père des Etablissements Michelin et C^{ie} de Clermont-Ferrand. Il avait été nommé en 1935 président et administrateur délégué de la Société André Citroën.

A ce titre, il avait été élu membre du Conseil de direction de la Chambre syndicale des Constructeurs d'automobiles au sein duquel son activité, ses facilités de travail et sa clairvoyance furent viles remarquées.

Ses hautes qualités morales, son esprit de justice et sa naturelle bienveillance pour tous ceux qui l'approchaient, et particulièrement pour son personnel, l'avaient fait grandement apprécier de tous.

Détail tragique, M. Pierre Michelin, qui était aviateur, avait renoncé à voler en 1932, quand son frère Elienne trouva la mort au cours d'un accident d'aviation.

M. Pierre Michelin, qui était marié, avait un fils âgé de deux ans.

Devant cette tombe si prématurément ouverte, L'Officiel de l'Automobile, du Cycle et de la Motocyclette s'incline respectueusement et prie la famille du défunt, la maison Michelin, la Société Citroën et tous les collaborateurs du regretté Pierre Michelin d'agréer ses plus sincères condoléances.

M. Lucien Joly.

Nous avons eu le grand regret d'apprendre le décès de M. Lucien Joly, membre du « Syndicat Général des Motoristes, Vélocistes et Motocistes » depuis nombre d'années.

Les obsèques ont eu lieu, le 27 décembre 1937, à Chaumont-en-Vexin.

A M^{me} veuve Joly, à toute la famille de notre regretté collègue nous adressons nos condoléances émues.

BLOC-NOTES

Guerre aux voleurs.

Une voiture a été volée, à Angers, à M. Laurent Siret, Motoriste et Vélociste à Rochefort-sur-Loire (Maine-et-Loire), dont voici le signalement :

401 Peugeot, type D, couleur bleue, conduite intérieure 5 places luxe. Le compteur marquait 44 à 45.000 kilomètres. Deux pneus avant rechapés neufs de dessin différent de ceux arrière, Michelin. N° du moteur : 585.330; matricule : 9030 E.A.3. Le coffre arrière, en s'ouvrant porte sur le pare-choc et la peinture est légèrement détériorée à cet endroit.

Si la voiture était reconnue, renseigner M. L. Siret fils, Motoriste-Vélociste à Rochefort-sur-Loire (Maine-et-Loire), qui offre une prime de 1.000 francs à qui lui permettrait de retrouver cette voiture.

Le grand record reste en Angleterre.

Le champion anglais George Eyston a réussi à s'adjuger le record mondial de la plus grande vitesse réalisée par une voiture automobile.

Sur la piste d'un lac desséché, en Amérique, il a réussi, avec une voiture à huit roues d'une puissance de 4.800 CV environ, à couvrir le kilomètre à la moyenne horaire de 502 km. 441 et le mille à 501 km. 379.

Les précédents records détenus par l'Anglais Malcolm Campbell avaient été établis aux moyennes respectives de 444 km. 444 et de 434 km. 619.

Un Français, l'ingénieur Jean Andreau, a collaboré à cet exploit fantastique. C'est lui, en effet, qui a établi le carénage de la voiture d'Eyston, lui permettant ainsi de gagner plus de 600 CV.

Le Salon des Arts Ménagers.

Cette classique manifestation qui, à des titres divers, intéresse de nombreux membres de nos corporations tiendra ses assises au Grand-Palais du 27 janvier au 13 février 1938.

COURS DES CARBURANTS, LUBRIFIANTS 16-1

CAOUTCHOUC, ETC...

DES COURS DES PRINCIPALES MATIÈRES UTILISÉES PAR NOS MOTORISTES SONT DONNÉS à titre indicatif SEULEMENT

(Prix pratiqués à Paris, hors octroi).

Carburants.		Vieux caoutchoucs.	
(En caisses et bidons de 50 litres ou fûts fer).		(Les 100 kilos)	
Prix de base à l'hectolitre ...	Cours	Cours	
Essences.		ENVELOPPES :	
Tourisme	256 »	Autos lisses : marques diverses	15 »
Poids lourds	242 »	Autos lisses : marque Michelin	17 »
Super-carburant	275 »	Autos lisses : marque Dunlop	18 »
Pétroles.		BANDAGES :	
Ordinaire	187 40	Voitures de maîtres : sans toile	10 »
Luxe	196 30	Camions : avec durci	10 »
Carburants spéciaux :		Camions : sans durci	42 »
Poids lourds benzolé	247 »	CHAMBRES A AIR :	
Gazoline 650	320 »	Vélos : souples rouges	60 »
Essence gaz stelline	310 »	Auto : rouges souples débris	115 »
Essence D	320 »	Auto : rouges souples entières	120 »
Huiles de graissage.		Auto : kakis souples	125 »
(Les 100 kilos).		Savates lisses	10 »
Qualité courante	675 à 765	Roues de voitures d'enfants	4 »
Supérieure	775 à 885	Olapets mêlés	12 »
Huile de ricin :		Carbure de calcium.	
Première pression	765 à 785	(Prix majorés de 50 francs par tonne pour les régions du Centre et de l'Ouest.)	
Graisse consistante	495 à 615	(Concassés pour soudure autogène, fûts perdus)	
		COURANT : les 100 kilos :	
		1 tonne	172 50
		Moins d'une tonne	174 »
		GRANULÉS :	
		Moins d'une tonne	181 50

COURS DES MÉTAUX

16-1

COURS OFFICIELS DES MÉTAUX BRUTS ÉTABLI PAR LES COURRIERS ASSERMENTÉS

Prix aux 100 kilos à l'acquitté à Paris.

	Cours précédent.	Cours du jour.		Cours précédent.	Cours du jour.
ALUMINIUM :			ÉTAIN :		
En lingots de 3 kg. et plus	1.198 40	1.304 30	Banka	3.891	3.214 »
CUIVRE :			Détroit	3.813	3.132 »
En lingots et plaques de laminage	875	732 »	Anglais. Cornouailles ..	3.767	3.065 »
En lingots propres au laiton .t.	875	732 »	PLOMB :		
En cathodes	867	724 »	Marques ordinaires	341	298 »
			Liv. Paris	350	307 »
			ZINC		
			Bonnes marques	360	310 »
			Extra-pur	396	352 »

COURS COMMERCIAUX APPROXIMATIF. PAR QUANTITÉS MOYENNES DONNÉS A TITRE INDICATIF

Métaux bruts ou travaillés.		Vieux métaux.	
ALUMINIUM :		ALUMINIUM :	
En lingots de fonderie ..	1.198 40 1.304 30	Mitraille fondue	420 » 420 »
En tubes diam. 40/90 ..	2.325 » 2.525 »	Tournure sèche	295 » 250 »
Laminés	1.625 » 1.755 »	Tombant de planches ..	800 » 775 »
ANTIMOINE		ANTIMOINE :	
Régule	800 » 1.000 »	Régule	» » »
BRONZE		BRONZE :	
Bronze ordinaire	705 » 705 »	Mitraille mécanique ..	510 » 410 »
Jets pleins	14 » 15 15	Tournure ordinaire	475 » 385 »
CUIVRE ROUGE		CUIVRE ROUGE :	
En planches	1.352 » 1.266 »	Mitraille (non étamée) ..	540 » 445 »
En tuyaux sans soudure ..	1.490 » 1.409 »	Mitraille (étamée)	500 » 400 »
En fil de 3 mm	1.146 » 1.062 »	Tournure	520 » 420 »
		Demi-rouge	475 » 385 »
DURALUMIN		DURALUMIN	
Tôles 2 m. x 1 m.	2.610 » 2.800 »	Déchets propres	440 » 400 »
En tubes 40/50	3.640 » 3.900 »		
ÉTAIN :		ÉTAIN	
Soudure 33 %	1.850 » 1.730 »	Mitraille	1.450 » 1.100 »
Feuilles et tuyaux	4.358 » 3.814 »	Soudure	700 » 550 »
LAITON :		LAITON :	
En planches, 1 ^{re} qual. ..	1.171 » 1.108 »	Tombant de planches ..	475 » 390 »
En fils	1.096 » 1.033 »	Mitraille mêlée	275 » 215 »
En barreaux (décollet.) ..	907 » 875 »	Tournure (décol.)	400 » 340 »
		Tournure (fondue)	285 » 220 »
PLOMB :		PLOMB :	
Tuyaux 20 x 70 mm.	470 » 450 »	Laminé et tuyaux	225 » 205 »
Tables 10 x 2 mm	435 » 415 »	Fonds	195 » 170 »
Saumons	370 » 350 »	Mitraille	175 » 150 »
(Octroi Paris : 30 francs aux 100 kilos.)		Plaque d'accumul.	180 » 105 »
FER : les 100 kilos :		FER	
Aciers doux march. 1 ^{re} cl. ..	175 » 175 »	Ordinaire mélange	13 » 15 »
Tôles aciers doux 5 mm.	176 » 176 »	Tôles neuves (en paq.) ..	13 » 18 »
Moyenne 4 mm.	182 » 182 »	Fonte : mécanique	16 » »
Fines 6/10.	207 » 207 »	Fonte : grise	16 » 20 »
Galvanisés 6/10	260 » 260 »	Tournure de fonte	10 » 16 »
ZINC		ZINC	
Laminé	580 » 540 »	Tombant de planches ..	170 » 150 »
En lingots	» » »	Mitraille	150 » 130 »

Joignez UN FRANC en timbres si vous voulez une réponse.

PLACEMENT FAMILIAL

JUSQU'A 18 ANS

OFFRES

Mourthe - et - Moselle. — Vj; Mor; parf. — Je prendrai fils de garagiste, de 16 à 18 ans, pour le perfectionner dans le métier. — N° 1677.

Calvados. — Vj; Mor; Ap. — Prendrais fils de collègue 14 à 17 ans comme apprenti pendant la saison, honnête, bonne conduite. — N° 1671.

André. — Vj. — Je prendrai fils confrère connaissant réparation vélos. — N° 1678.

Nord. — Vj; Mor; AP. — Demande fils nade confrère très sérieux pour apprendre métier. Autos vélos. — *Ecr. Bur. Journ.* 2365

Bouches - du - Rhône. — V. F. M. — Cherche fils collègue, connaissant répar. cycles, nourri, logé, rétribué. — N° 1681.

Aube. — Vj; Sal; Mor. — Je prendrais fils de confrère environ 18 ans, connaissant automobiles et un peu mécanique générale. — N° 2370.

Seine - et - Oise. — Vj; Sal; Mor. — Je prendrai fils de confrère 17-18 ans, connaissant automobiles pour se perfectionner. — N° 2371.

DEMANDES

Lot - et - Garonne. — Désire placer mes deux apprentis 17 et 18 ans chez collègues, région du Sud-Ouest, connais. autos, motos, vélos. — N° 2379.

Mayenne. — Jeune homme 14 ans, désire apprendre métier auto vélo. — 2380.

Vendée. — Vj; Mor; Ap. — Je confierai mon fils à collègue régional pour le perfectionner autos et motos. — N° 2366.

Nièvre. — Vj; Mor; Parf. — Je voudrais placer mon fils 18 ans, 2 ans apprent. mécan. auto et vélo pour se perfectionner. — N° 2368.

Côtes - du - Nord. — V; F; M. — Jeune homme, 17 ans, ayant fait 3 ans école professionnelle, désire se perfectionner. — N° 2372.

Mayenne. — Vj. — Jeune homme 16 ans, connais. motos et vélos, voudrait faire auto si possible, pour se perfectionner. — N° 2373.

Seine. — Jeune homme 18 ans connais. un peu auto désire se perfectionner dans le métier. — N° 2382.

Loire - Inférieure. — Je désire placer mon fils, 17 ans, connaissant partie auto, pour se perfectionner dans partie électrique automobile. — N° 2381.

Ille - et - Vilaine. — Je confierai mon fils, 16 ans 1/2, à collègue régional, pour le perfectionner autos, 3 ans école apprentissage et 6 mois chez moi. — N° 2383.

Calvados. — Je désire placer mon fils, 16 ans 1/2, ayant connaissance mécanique, chez confrère pour se perfectionner. — N° 2384.

Seine - et - Oise. — Je désire placer mon fils, 17 ans, connaissant mécanique, chez confrère. — N° 2385.

EMPLOIS

TARIF

La ligne : 5 francs.

OFFRES D'EMPLOI

On demande ouvrier connaissant répar. cycles, nourri, couché. — *Ecr. Bur. Journ.* 584

Bon monteur en noir, actif, très au courant de la partie, est demandé pour la campagne. — *Ecr. av. références et prétentions. A. Demerson, constructeur à Curel (Hte-Marne).*

On demande bon mécanicien sérieux, connaissant machines à coudre et cycles, travail assuré. — *Ecr. Bur. Journ.* 598

Mécaniciens, connaissant parfaitement la Citroën, pouvant si besoin remplir place de contremaître sont demandés chez *Minard*, concessionnaire Citroën à Breteuil (Oise).

Pr améliorer ou vs créer sit. ds l'auto suivez nos cours de mécanique et d'élec. auto par correspond. Durée 5 à 10 mois, 40 fr. par mois. Examens. Diplôme méca. chauffeur. Étude : moteur ess., h. lourde, gazog. fonct. entretien dépann. répar. Offrons sit. mécanic. garage. Service autorail, Ch. de fer État, Est, P.-L.-M. Serv. rural P. T. T. (Concours) Prépar. milit. auto., cours pratiques garage. Demander broch. grat. : École, 6, rue de Lyon, Saint-Quentin (Aisne).

DEMANDES D'EMPLOI

Fils de collègue, 28 ans, mécan. connais. t. b. partie comm., cherche place conf., magasin ou ventes p. détach. access. — *Ecr. Bur. Journ.* 575

M. 60 ans, très sérieux, cherche place laveur ou gardien garage, très sérieuses références. — *Ecr. Bur. Journ.* 576

Ex-garagiste, sérieux et de confiance, cherche place chef d'atelier, contremaître ou pour seconder patron. — *Ecr. Bur. Journ.* 592

Bonne dactylo-comptable, très au cour. comptab., garage, cherche emploi dans garage Paris. — *Ecr. Bur. Journ.* 593

Jeune homme, 20 ans, mécanicien cycles et motos, cherche place. — *Ecr. Bur. Journ.* 605

MARIAGES

TARIF

La ligne : 5 francs.

Propriétaire garagiste, agent direct de grande marque, banlieue Paris, désire marier fille, 24 ans, bien, avec jeune homme en rapport, sérieux, bon mécanicien, capable de pouvoir succéder. — *Ecr. Bur. Journ.* 601

Monsieur, 50 ans, divorcé, ayant 4 enfants, désire mariage avec personne âge en rapport ayant bonne situation. — *Ecr. Bur. Journ.* 556

INFORMATIONS

SOCIÉTÉS

RÉUNIONS ET ASSEMBLÉES

Société d'Application Mécanique pour l'Automobile, le 18 janvier, assemblée ordinaire à 18 heures, avenue de Versailles, 65, Paris.

Société Anonyme Nouvelle de Constructions Mécaniques de la Loire Automoto, le 20 janvier, assemblée ordinaire à 14 h. 30, rue Jean-Goujon, 8, Paris.

Carburateur Stromberg, le 25 janvier, assemblée ordinaire à 3 heures, Clichy (Seine).

Société Française de Filetage Indeserrable, le 29 janvier, assemblée ordinaire à 10 heures, boulevard Haussmann, 37, Paris.

Le Progrès Mécanique, le 18 janvier, assemblée extraordinaire à 17 heures, rue des Acacias, 17, Paris.

Société des Etablissements Delaunay-Belleville, le 19 janvier, assemblée extraordinaire à 10 heures, rue Blanche, 19 Paris.

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS

Etablissements Jacques Neubauer, cycles, automobiles, accessoires, 4, boulevard de la Somme, Paris, 17 décembre 1937.

Accumulateurs Boehaert-Favre, 96, avenue de Saint-Ouen, Paris, 27 décembre 1937.

Grand Garage Jocelyn, 187, avenue Victor-Hugo, Paris, 18 décembre 1937.

Auteuil - Automobiles, 17, rue Claude-Terrasse, Paris, 20 décembre 1937.

Etude et de Construction Aubry-Simonin, automobiles, chaudronnerie, accessoires, 32, boulevard du Parc, Neuilly (Seine), 16 décembre 1937.

Construction des Pompes Essa-Mico, 41, rue de Sartoris, La Garenne-Colombes (Seine), 23 décembre 1937.

MODIFICATIONS DE SOCIÉTÉS

Industrielle de Mécanique et Carrosserie automobile, capital porté à 100.000.000 de francs, 163, avenue Georges-Clemenceau, Nanterre (Seine), 2 décembre 1937.

Parisienne d'Essences et Pétroles, transfert de Paris au 142, rue Victor-Hugo, Levallois (Seine), 15 novembre 1937.

La Commerciale des Pétroles, cession de parts, 69, avenue VWagram, Paris, 15 décembre 1937.

Garage de l'Est, anciennement Bati-gnolles Automobiles, changement de dénomination et de siège, du 160, rue Cardinet au 23, rue du Débarquement, Paris, 19 décembre 1937.

Garage Colbert, cession de parts, 20, rue Philippe-de-Girard, Paris, 13 décembre 1937.

FAILLITES

Paris. — *Etablissements P.-H. Mistral*, fabrication et vente tracteurs, 124, rue de Provence.

Drôme. VALENCE. — *Société Beroud-Comte et Vernet*, garage, avenue Victor-Hugo.

Garonne (Haute-). TOULOUSE. — *M. Tamareu*, garage, 5, rue Amiral-Galache.

Isère. FONTAINE. — *M. Peyson*, garage, 18, rue de la Poste.

Moselle. DIEUZE. — *M. Tursin*, garage, 28, rue Poincaré.

Algérie. CONSTANTINE. — *M. Plisson*, garage, rue du Troisième-Groupement d'Artillerie prolongée. *M. Bonnet*, garage, rue Emile-Cheysson.

ÉTABLISSEMENT CLASSÉ

Paris. — Par arrêté du Préfet de police en date du 3 décembre 1937, *M. Delandé* est autorisé à installer, 161, quai de Valmy, un établissement comportant les industries suivantes : 1° le découpage, l'emboutissage, l'estampage des métaux et alliages à froid, par choc mécanique (2° classe); 2° le décapage des métaux et alliages par les acides (3° classe); 3° le recuit ou revenu de métaux et alliages (3° classe).

DÉPÔTS RÉCENTS

MARQUES

Gene-Dyne, lampes et piles électriques, *M. Pellini (Joseph)*, 19, rue Eugène-Carrière, Paris, le 4 juin 1937.

GL inoxycosse, produit destiné à éviter l'oxydation des bornes d'accumulateurs. *M. Gouttefangeas (Léon)*, Ambérieu-en-Bugey (Ain), le 21 juillet 1937.

Sivry Vig, cycles et accessoires, *M. Piat (Jean)*, 23, cours Tolstoï, Villeurbanne (Rhône), le 5 octobre 1937.

Electro-Jetlag, enduits, peintures, vernis et produits de protection pour surfaces métalliques, bois et tous matériaux. *Société Jetlag*, 1-3, avenue de Chatou-Rueil (Seine-et-Oise), le 7 octobre 1937.

Majola, cycles, leurs pièces détachées et accessoires, *M. Coulon (James-Pierre-Samuel)*, et *M^{me} Coulon*, née Chopin (Fernande-Rose), 23, rue de Berne, Seloncourt (Doubs). (C. V.). Renouvellement de dépôt, le 7 octobre 1937.

Agro-Stop, charronnerie, carrosserie maréchalerie, automobiles et vélocipèdes, pneumatiques et plus particulièrement freins s'adaptant à des véhicules agricoles, chariots, tombereaux fourragères, *Etablissements A. Paillard*, 9, rue Daumesnil, Vincennes (Seine), le 23 septembre 1937.

Setillac, vernis, peintures, enduits, notamment un produit servant de peinture hydrofuge et antirouille destiné à la protection de tous métaux, *Société d'études et de travaux d'Imperméabilisation*, Procédés d'Étanchéité S. E. T. I., 36, avenue Matignon, ci-devant, actuellement 45, rue de Courcelles, Paris, le 22 septembre 1937.

Le Mandarin, Le Maréchal, freins de cycles et autres accessoires pour cycles, motocycles et automobiles, *Société : Couzon et Hamann*, 33, rue Kléber, Montreuil (Seine). Renouvellement de dépôt, le 23 septembre 1937.

Varlax, organes pour machines et appareils divers, accessoires pour cycles et automobiles, *Société d'Exploitation des Brevets Laillé et Robert*, 6, boulevard Jean-Jaurès, Boulogne-sur-Seine (Seine), le 21 septembre 1937.

Les communications
doivent nous parvenir avant
le Vendredi.

LES PETITES ANNONCES

TARIFS

Tarif unique :
la ligne : 5 francs.
Officiers ministériels :
la ligne : 10 francs.

Dernier délai :
VENDREDI MATIN
pour paraître le samedi suivant.

OCCASIONS DIVERSES

DOCKS de L'AUTOMOBILE

28, Bd de l'Yser, PARIS (17^e) Carnot 25-43

Pièces détachées pour toutes marques
françaises et étrangères
Pièces neuves et occasion

Nombreuses occasions de **voitures & camions**

Stocks adaptables, VELIE, JEFFERY, KNOX

Motocyclettes d'occasion de toutes
marques disponibles, envoi
de la liste sur demande, *Gnome et
Rhône*, 49, av. Gr.-Armée, Paris.

VOITURES ET CARROSSERIES
occasions tous modèles, toutes puissances.
SALLOT, 26, boulevard de l'Yser,
PARIS (17^e)

RADIATEURS occasion
garantis.
GENAY, 67, av. Défense, PUTEAUX
Tél. : Longchamp 08-95

A VENDRE

Après liquidation judiciaire,
40.000 lampes code pour phares,
marque Mazda, neuves, en boîtes
valeur 14 francs, soldées à 3 fr. 50,
50.000 bougies neuves marques
Renault l'As, Aris, Leda, Jipe,
valeur 18 francs, soldées à 3 fr.
Prix spéciaux par quantité.

EN MAGASIN

100 véhicules : camions remorques
tracteurs.
Toutes pièces détachées pour *Ber-
liet 7 CV*, V. I. 1 *Delahaye 59 Ariès*
R66. Voisin C7 et C11.
Delaplace : 6, rue Jules-Gévelot,
Issy-les-Moulineaux (Seine).

PIÈCES DÉTACHÉES
POUR TOUS VÉHICULES
OCCASIONS PROVENANT DE
DÉMOLITION

É^m J. GAUTHIER
13-15, route de Vienne, Tél. : P. 47-78
et 358, rue Garibaldi, Tl. : P. 24-85 **LYON**

COMPTEURS MONTRES FLEXIBLES etc.

Échange-Revision au plus bas prix.

ACCESSORIUM, 7, rue Brunel, PARIS (17^e)

OCCASION pour Garagistes et Mécaniciens.

Tours rompus et droits, fraiseuses,
étaux-limeurs, perceuses, meules, outill-
lage, bas prix.

LUÈRE, 83, av. d'Italie, Paris.

OCCASION Bon état. Repeintes 1 couche. Charpentes métalliques de 5 à 35 m de portée.

G. OLIER, 101, cours Vincennes, PARIS
De 3 à 4 heures seulement, sauf samedi.
(Joindre 1 timbre pour la réponse.)

A VENDRE

100.000 segments, 60.000 roule-
ments, 5.000 axes de piston, 2.000 sou-
papes, 1.400 cases démontables, 600 ti-
roirs, à liquider pour changement de
fabrication. Bonne affaire pour acces-
soiriste. Visible :

S. M. G., 25, r. Fouquet, Paris (17^e)

ÉCHANGES-RÉPARATIONS

COMPTEURS } PRIX
Montres AUTOS } Mono... 45
Bito... 48
Montres 40

COME, 201, r. de Tolbiac, PARIS (13^e)

TOUS RADIATEURS

ÉCHANGE, RÉPARATION, OCCASION GARANTIS

LARDY 34, rue Carvès,
MONTROUGE (Seine)

SUIS ACHETEUR

Vélotot., Vélos, Hommes, Dames,
Enfants, Tandems, occas. Paie compt.
F. of. dtb, A. Gourbières, 19, r. Vict.-Hugo, Tours.

FONDS DE COMMERCE

A LOUER

A louer, local, toutes industries, 1.400 m²
environ. — *Valette*, 11, rue Martinval,
Levallois.

VENTE

A vendre, Paris, Garage 50 voitures,
2 postes essence, 700 litres par jour.
Bel appart. Bail 17 ans, loyer 12.000. —
Sujobert, 67, rue Alexandre-Dumas, Paris.

A vendre garage et atelier, dans ville
industrielle Saône-et-Loire, occasion
exceptionnelle, suite accident, loyer durée
à volonté, belle situation, belle clientèle. —
Ecr. Bur. Journ. 591

A céder important atelier de rectifica-
tion à Roanne (Loire), clientèle
étendue, gros chiffre d'affaires. Agence
exclusive 1^{re} marque de pistons. Affaire
très sérieuse. — *Ecr. Bur. Journ.* 597

Cause santé, je cède importante sta-
tion-service, avec garage, contrée
Ouest. Affaire sérieuse, donnant beaux
bénéfices. — *Ecr. Bur. Journ.* 599

A vendre, quartier République, fonds
de cycles et articles de sport. — *Ecr.
Bur. Journ.* 602

Cède, cause double emploi, garage
200 voit., atelier réparation, outill.,
poste essence, poste eau, logt directeur et
personnel s.-location avec 150.000 compt.
— *Valette*, 11, rue Martinval, Levallois-
Perret.

A céder, dans joli village du Var, sur rte
nationale Paris-Nice, garage avec ate-
lier de réparations, bel outillage, bel appa-
rtement sur garage, bonne clientèle. —
Ecr. Bur. Journ. 603

Usine mod. 800 m², long bail à Asnières,
chauff. central, loge gard., bureaux. —
Valette, 11, rue Martinval, Levallois.

Cède, dans ville 3.500 h. (Mayenne),
fonds cycles, motos, mach. à c., T. S. F.
Affaire sérieuse, tenue 30 ans, cause santé.
— *Ecr. Bur. Journ.* 606

REPRÉSENTATIONS

OFFRES ET DEMANDES

Représentant avec voit. pour vente
bougie autos. Écr. renseign. complet
avec référ. partie. — *Pontbienne*, 21, rue
St-Ferdinand, Paris.

Anciens Ets Moreau, Chantenay
(Nièvre), demandent voyag. bien intr.
pour Normandie, Bretagne, Sud-Ouest,
Centre, Est.

Constructeur cycles St-Étienne, res-
cherche représentants pour les régions
Nord, Sud-Ouest, Centre, Alpes. — *Ecr.
Bur. Journ.* 596

Officiers Ministériels

Les insertions pour cette rubrique sont au
tarif de 10 fr. la ligne et doivent être reçues
à nos bureaux au plus tard le samedi.

A vendre, important immeuble à usage
de garage, belle construction moderne,
centre ville. Jouissance de suite, pas de pas
de porte à payer. Affaire très intéressante.
— S'adresser à M^e R. Laurent, notaire,
14, boulevard Denfert-Rochereau, Cognac
(Charente).

Les communications
doivent nous parvenir avant
le Vendredi.

Toute annonce
domiciliée à "L'Officiel"
0 fr. 65 en timbre pour réexpédition.

Les annonces doivent nous parvenir au plus tard le :
Vendredi matin.

VOITURES ET MOTOS D'OCCASION

RUBRIQUE RÉSERVÉE AUX MOTORISTES, MOTOCISTES ET VÉLOCISTES

CLASSEMENT PAR DÉPARTEMENT

Tarif spécial et conditions d'insertion

TARIF

CINQ FRANCS la ligne comprenant 32 lettres, chiffres ou signes quelconques.

Donnant droit à **DEUX INSERTIONS** (dans deux numéros successifs). (Le nom et l'adresse comptent pour une ligne.)

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Dernier délai de réception des insertions : **JEUDI** pour le numéro paraissant dix jours après.

Joindre, en passant l'ordre, le montant des annonces (en timbres-poste ou mandat).

ON TRAITE A FORFAIT

Département	Localité	Description	Prix
ARDECHE	Annonay.	SEINE-ET-MARNE	Glandelles.
Car Renault, 30 pl., car. Usine J.F.A.B.	35.000	De Dion FR, 5 t., cam. bâché, écl. électr. compl. révisé, moteur neuf pneu AV.	6.500
Car Citroën, 10 CV, 14 places.		De Dion, FR, pièces mot. b. v. sold., bas prix.	12-12
Car Renault, 15 CV, moteur culbut., 22 places.		Brunot, Garage de Glandelles.	
2 Cars Citroën, 13 CV, 22 places.	16-1		
Garage Francisque Grosjean.		YONNE	Sens.
		Cottin-Desgouttes, 19 CV, 6 cyl. état neuf, Cond. int., 6 places essayé à volonté, 6 roues, peut faire omnibus ou ambulance.	9-1
AUDE	Narbonne.		
Fourgon, SKD Peugeot 800 k., 8 CV, 3 paliers sorti usine août 1936, état neuf.	15.000	SEINE	Paris.
Garage Nougaret, 15 av. d'Espagne.	26-12	Berliet, GDHM, 7, 7 t. 5.	
		Berliet, 2, 3, 4, 5 tonnes.	
		Bernard, Diesel-Gardner, 8 tonn.	
		Chevrolet, HP, HN, 2 LQ.	
		Citroën, Chenille P17, plateau.	
		Citroën, T45, bâché et plateau.	
		Citroën, type 32 et C6, G1.	
		Ford, AA3, long et court.	
		Latil, B5 et gazogène.	
		Renault, UDD6, 7 tonnes 5.	
		Renault, ZYAB; YFAB et C.	
		Unic, Diesel M25R.	
		Gare routière, 7, rue des Entrepreneurs (XV ^e). Vaug. 07-57.	28-11
LOIRE	Le Coteau.		
Peugeot, fx cab. 183C, parf. état.	5.000		
Jolivet, garagiste.	26-12		
LOIR-ET-CHER	Noyers-sur-Cher.		
Lavigne, P422, diesel 3 T. bâché.			
Renault, 15 CV, car, 22 places, enl.			
Unic, 2.500 C6 CI, bâché.			
S. A. V. T. I.	26-12		
MARNE	Vitry-le-François.		
Peugeot, châssis 190S, révisé.			
Léras, 34, Faub. de Châlons.	16-1		
MAINE-ET-LOIRE	Le Vieil-Baugé.		
Benjamin, 5 CV, 4 temps, châssis complet.	400		
Guitreau, motoriste.	12-12		
		Paris	
		Citroën, C4IX, berline 1932, de 1 ^{re} main, comme nve, nombreux accessoires.	7.800
		Citroën, 10 CV, C. I., commerce 1934, 1 ^{re} main, int. cuir, mot. nf	13.000
		Citroën 11 légère, fin 1937, sous garantie en rodage, type B4.	20.000
		Citroën 11 normale 1937, berline, 6 places, crémaillère métallisée.	19.000
		Bowser, pompe à essence compl.	600
		Renault 1936, 2 amortiss. nfs.	100
		S. M. A., 16, rue Lebrun.	19-12
		Paris.	
		Renault, Viva gd sport, 36, C. I., large gd luxe, comme neuve.	14.000
		Renault, Vivasport 35, C. I., gd luxe, splendide, garantie.	11.500
		Renault, Monaquatre 35, C. I., gd luxe, comme neuf, garantie.	13.500
		Renault, Celtaquat 34-35, C. I., gd luxe, splendide, garantie.	12.500
		Renault, Monasix 30, C. I., comm. bon état général.	4.500
		Renault, Monaquatre 35, fourg. 750 kgs, cab., C. I., comme nve, garantie.	11.000
		Renault, Monaquatre 34, boul., 500 kgs, cab. C. I., comm. nve, garantie.	10.000
		Renault, Vivaquat 30, torp. comm., bon état général.	3.500
		Hotchkiss, 13 et 17 CV, 1930 et 1932, C. I., à ...	3.000 et 10.000
		Ford, Américaine V848, C. I., gd tourisme 6 gl., métallisée comme neuve.	21.000
		Citroën, C. I., 64G, berl. lge, gd tourisme, parf. état.	8.000
		Reprise et échange toutes voitures.	
		M. Merciel, garage Le Marois, 33, rue Le Marois, Paris. Téléph. : Auteuil 93-64.	2-1
VENDEE	Fontenay-le-Comte.		
Citroën, B2, conduite.	2.800		
Citroën, AC4, conduite.	5.500		
Citroën, C6F, Berline.	6.000		
Citroën, AC4, 1.200 kg, plateau.	6.500		
Renault, NN, 1 Conduite.	4.500		
Renault, Monasix, Conduite.	3.000		
Renault, KZ1, Conduite.	2.500		
Renault, KZ4 Marchande.	4.500		
Renault, KZ14, Primaquat, Conduite.	9.500		
Renault, OS1, Marchande.	6.500		
Renault, 6 CV, Marchande, 500 kg	4.500		
Peugeot, 5 CV, Torpedo.	1.500		
Mathis, 7 CV, Conduite.	4.500		
Rosengart, LR, Conduite, 4 ptes	9.500		
Garage Renault, 20, rue Kléber. Téléphone 2-68	28-11		

ON DEMANDE

VENTES - ACHATS - ÉCHANGES - DEMANDES - OFFRES - etc.

TARIF

La ligne : 5 francs.

Toute annonce doit être reçue avant le vendredi midi.

A ACHETER

Acheteur tours, fraiseuses, étaux limeurs rectifieuses, affûteuses, radiales perceuses, presses, matériel de tôlerie, etc. — Luère, 83, avenue d'Italie, Paris.

Suis acheteur moteur Diesel CLM, LC3, à réviser. — Faire offre : Bondu, à Piegut-Pluviers (Dordogne).

Acheteur bonne camionnette de 12 à 1.500 kgs. — Pidansal, Breviandes (Aube).

Acheteur plateau 1.000 ou 1.200 kgs, Citroën. — Rimette, Ribemont (Aisne).

Cherche à acheter cuve d'essence bon état d'occasion, contenance de 5.000 à 15.000 litres et poste d'essence. — Ecr. Bur. Journ. 604

Moteur industriel, 6 ou 7 CV. — Pineau, Garage Beaupréau (M.-et-L.).

Suis acheteur, moteur occasion Citroën, 10 CV, 1933-1934. — Garage Citroën, Châteaudun (E.-et-L.).

Suis acheteur, groupe Peugeot 172B, suis vendeur moteur et B vitesses 5 CV Citroën complet avec dynamo-démarréur Solex neuf à starter parfait état. — Garage Rapein, Lassay (Mayenne).

DIVERS

Renault, Citroën, pièces d'occasion garanties, mécanique et carrosserie, stock complet, tous modèles, expédition rapide. — Regnier, 96, rue du Landy, Saint-Ouen (Seine).

A vendre distributeur 2 globes Satam Carbox poinçonné par l'État, état neuf, cause double emploi. — Blandin, 230, rue Pasteur, Angers.

TRÈS IMPORTANT

Transmission des lettres.

Toute lettre ou pli adressé à nos Bureaux, pour être transmis, devra être d'abord affranchi et, ensuite, mis sous enveloppe fermée et affranchie à notre adresse. Aucune transmission ne sera faite des lettres qui ne rempliront pas ces conditions.

EA 46999

PROCES-VERBAL DE CONSTAT



L'AN MIL NEUF CENT TRENTE SEPT
LE TRENTE DECEMBRE.

A la réquisition de Monsieur Félix LAINE, demeurant à Paris, 59, Avenue de la Grande-Armée, Directeur de la Revue "L'Officiel de l'Automobile, du Cycle, de la Motocyclette" laquelle est imprimée à Chartres, 20, rue Rabuan-du-Coudray.

Je, Omer Eugène MONTHEAN Huissier-Audiencier près le Tribunal Civil de Première Instance de Chartres, demeurant dite ville, 12, rue de la Volaille soussigné, certifie avoir assisté à l'expédition postale et avoir constaté que le NUMERO 1 de la Revue "L'OFFICIEL DE L'AUTOMOBILE, DU CYCLE, DE LA MOTOCYCLETTE", portant la date du DEUX JANVIER 1938, a été expédié au nombre de :

TRENTE-MILLE-QUATRE-VINGT-DIX-SEPT EXEMPLAIRES (30.097)

mis sous chemises et sous bandes.

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Coût : Quarante-huit francs.

P. Verb..	22,50
Enregt..	20,00
Timbre..	5,00
Répert..	0,50
<hr/>	
	48,00
<hr/>	



Registré a CHARTRES, le 30 DEC. 1937
N. 13 C. 14 Reçu décimes compris vingt francs.

[Handwritten signature]

*Chaque semaine
30.000 professionnels
reçoivent L'OFFICIEL
En voici la preuve*

QUALITÉ SUPÉRIEURE
GARANTIE SUR ANALYSE.....

HUILE

MARQUE

"CIPELUBE"

LIVRABLE FRANCO GARE DANS TOUTE LA FRANCE
EN FUT PERDU (BOIS ou TOLE)

QUALITÉ DE SAISON	VISCOSITÉ	PRIX aux 100 kg. logée en fût de 180 kg. environ	PRIX DE REVIENT au litre
EXTRA-FLUIDE E.	6,81	565 francs	5,01
FLUIDE S. S.	8,52	575 —	5,11
DEMI-FLUIDE A.	10,11	583 —	5,20
DEMI-FLUIDE A. F.	12,45	591 —	5,28

Pour livraison en fût perdu de 100 kg. : Majoration de 25 fr. par 100 kg.

Pour livraison en tonnelet perdu de 60 kg. : Majoration de 40 fr. par 100 kg.

ÉTABLISSEMENTS CIPELIA

15, RUE FRANCIS-TATTEGRAIN

AMIENS (Somme)

Téléphone
36-75